

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 27 ET 28 NOVEMBRE 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

DUCUMENTU D'URIENTAZIONE BUGETTARIA 2026

DOCUMENT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR
L'EXERCICE 2026

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport figure en annexe.

2026

DIBATTITU D'URIENTAZIONE DI BILANCIU

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

WWW.ISULA.CORSICA

Introitu**Partie I - Le Cadre réglementaire et la trajectoire budgétaire 2026-2028**

A - Le contenu du projet de loi de finances de 2026 : des mesures qui impacteraient les ressources de la CdC, dans un contexte politique et économique fragile

B - La nécessité d'un nouveau pacte budgétaire, fiscal et financier à construire avec l'Etat et d'une mobilisation accrue du PTIC

B-1- Du nouveau pacte budgétaire, fiscal et financier

B-2- La nécessité de mobiliser le PTIC

C - Actualisation de la trajectoire financière sur la période 2026-2028

C - 1 Actualisation du cadre prospectif

C - 2 Les prévisions et projections de recettes

C - 3 Les prévisions et projections de dépenses

D - Les engagements pluriannuels prévisionnels au 31 décembre 2025

D-1 LES STOCKS D'AUTORISATIONS EN INVESTISSEMENT

D-2 LES STOCKS D'AUTORISATIONS EN FONCTIONNEMENT

E - La structure et la gestion de la dette de la Collectivité de Corse au 31 décembre 2025

F - L'état des effectifs de la Collectivité de Corse au 31 octobre 25

Partie II - Les orientations de la Collectivité de Corse en matière de politiques publiques**A- La réorganisation et le renforcement de l'administration de la Collectivité de Corse****1-Le déploiement de la nouvelle organisation administrative**

Des Directions générales adjointes réorganisées

Des délégations stratégiques mises en place

2-Le renforcement des liens avec les acteurs institutionnels, les communes et intercommunalités, et les territoires

L'assemblée de Corse

Le CESEC

La Chambre des Territoires

L'Assemblea di a Ghjuventù

Le soutien aux communes, intercommunalités et territoires

B- Focus sur les politiques publiques priorisées et renforcées pendant l'année 2026

L'aide aux communes, intercommunalités et territoires

Les politiques sociales en faveur d'une société solidaire et inclusive

La sécurisation des moyens dédiés à la sécurité civile et à la protection des populations

La révision du PADDUC

Le soutien à l'agriculture de production

La création d'une structure de financement intégrée au service du développement de la Corse

Le dispositif d'achat de flux aériens, outil décisif pour un tourisme durable et maîtrisé

D'une politique de la langue à une véritable politique linguistique

C- Vers un exercice plus efficace de l'ensemble des politiques publiques

1) Construire une société émancipée

Former la jeunesse, former tout au long de la vie

Permettre l'épanouissement de chacun

Conforter l'accès à la culture

Protéger, valoriser et faire vivre le patrimoine

Réaffirmer le destin méditerranéen de la Corse

Protéger la terre et les espaces sensibles

Construire un modèle économique adapté à la Corse

2) Le renforcement des infrastructures, au service d'une stratégie globale de connectivité et de mobilité

Les infrastructures routières

Les infrastructures portuaires et aéroportuaires

Les transports routiers

Les infrastructures ferroviaires, chemins de fer et mobilité

L'intermodalité

La transformation numérique

3) L'objectif d'autonomie dans les secteurs stratégiques

L'autonomie énergétique

L'autonomie hydraulique

Le modèle agricole

Conclusion

Introitu

En vertu de ses compétences, la Collectivité de Corse, institution garante des intérêts matériels et moraux de la Corse et des Corses, déploie des politiques publiques ayant vocation à façonner un modèle de développement durable et équitable, levier indispensable pour promouvoir une société émancipée et solidaire.

Cette vision du modèle de développement est aujourd'hui au cœur du projet politique porté par le Conseil exécutif de Corse et la majorité territoriale. Pour y parvenir, la Collectivité de Corse dispose de moyens financiers limités, qui ne permettent pas de financer complètement le rattrapage de retards historiques qui handicapent le territoire, ni de répondre aux enjeux du XXI^{ème} siècle, au premier rang desquels s'impose la transition écologique et énergétique.

Malgré son organisation institutionnelle unique et des compétences spécifiques, la Collectivité de Corse dispose des recettes fiscales relevant des strates départementales et régionales de droit commun.

La structure de ses recettes, sous-dimensionnée en comparaison des collectivités de strate régionale comparable, impose de réformer en profondeur les moyens financiers dont elle dispose, dans le cadre d'un nouveau pacte financier, fiscal et budgétaire avec l'Etat, conformément aux demandes portées par le Conseil exécutif de Corse et validées par l'Assemblée de Corse à de multiples reprises, notamment dans la délibération du 5 juillet 2023, Autonomia.

En corollaire, les dépenses de fonctionnement connaissent inévitablement une évolution mécanique, du fait notamment de l'augmentation de la précarité, qu'éclaire en Corse le chiffre de 18,4 % de personnes vivant sous le seuil de pauvreté.

La Corse est ainsi la 1^{ère} région en matière de précarité comme le réaffirme le « Panorama de la pauvreté en Corse : une diversité de situations individuelles et territoriales » publié par l'INSEE en octobre 2023.

La Corse est particulièrement marquée par le phénomène de vieillissement, avec environ 29 % de personnes âgées de plus de 60 ans actuellement soit 94 000 personnes. Ce chiffre atteindrait 128 000 à l'horizon 2030 selon des projections de l'INSEE (soit + 38 %). En outre, la tranche des plus de 75 ans connaîtrait, en Corse, selon ces mêmes estimations une évolution encore plus importante, de l'ordre de + 58 % contre 27 % en moyenne sur les autres territoires. Toujours à l'horizon 2030, la Corse compterait 21 000 seniors dépendants, soit 6 000 de plus qu'en 2015.

Or les concours de l'Etat, sous forme de dotations ou de programmes spécifiques, ne constituent plus des leviers financiers suffisants. Tenant compte de contraintes et de chiffres vertigineux, ce dernier présente actuellement un projet de loi de Finances dans un contexte politique incertain et instable, appelant les collectivités territoriales à continuer à contribuer à l'effort de redressement des finances publiques.

Le projet de loi de Finances 2026 présume d'une nouvelle baisse des recettes fiscales des collectivités : si l'impact des différents dispositifs demeurent à évaluer, il fige en toute hypothèse la dynamique de certaines recettes.

Toutes les collectivités territoriales sont ainsi contraintes d'opérer des choix drastiques de gestion.

Au niveau des régions, le projet de loi de finances prévoient des mesures drastiques (création d'un DILICO 2 avec un prélèvement de 500 M€ sur les Régions soit 25 % des 2 Md€, retour à une DGF figée des Régions à la place de leur fraction de TVA dynamique, écrêtement pérenne des fractions de TVA allouées aux collectivités territoriales, etc.). En y ajoutant la contribution au titre de la CNRACL de 1,2 Md€, les collectivités territoriales contribueront ainsi à hauteur de 5,8 Md€ des 17 Mds€ d'économies prévues en dépenses en 2026, soit une participation de 34 %.

Dans une lettre adressée à l'ensemble des parlementaires, l'Association des Régions de France (ARF) a détaillé les conséquences que pourrait avoir la validation des dispositions du projet de loi de finances 2026 : arrêt des politiques contractuelles en faveur des communes, fragilisation du tissu associatif, gel de l'ouverture de places dans les IFSI, et réduction des investissements liés aux politiques régionales obligatoires. Ces alertes traduisent une inquiétude forte quant à la capacité des Régions à maintenir leurs interventions au service des territoires.

Au niveau des départements, cinquante d'entre eux sont en quasi-faillite notamment en raison des dépenses « sociales » qui augmentent de façon beaucoup plus importante que les recettes transférées par l'Etat (effet ciseau). L'association des Départements de France rappelle d'ailleurs que 70 % des dépenses des départements sont non pilotables et contraintes par l'exercice de la compétence assumée.

A l'échelle de la Collectivité de Corse, les aides sociales représentent 19 % des charges de gestion en 2023. Elles s'élevaient en 2023 à 189,72 M€, en hausse de 13 % depuis 2019 (+ 21,78 M€). Près des trois quarts de ces dépenses sont constitués des trois allocations individuelles de solidarité que sont l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), la prestation de compensation du handicap (PCH) et le revenu de solidarité active (RSA).

L'ensemble de ces charges, pour un total de 126,306 M€, (RSA + APA) représente 11,92 % des dépenses réelles ventilées de fonctionnement, soit une augmentation de 5,39 % en 2024 par rapport à l'exercice 2023, + 6,456 M€. L'APA est passé de 64 millions en 2019 à 81 millions en 2025, soit une évolution de 17,29 %.

Le Conseil exécutif de Corse a pointé cet effet ciseau depuis longtemps, et pris, depuis plusieurs exercices budgétaires, des mesures pour en limiter l'impact.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le rapport sur les orientations budgétaires prévu par l'article L. 4425-5 du Code général des collectivités territoriales : « *dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, le président du conseil exécutif présente à l'Assemblée de Corse un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail* », revêt une dimension stratégique particulière pour l'année 2026.

Quelles que soient les perspectives à dégager, notamment à travers le statut d'autonomie, la Collectivité de Corse n'a pas d'autres choix que de garantir les équilibres prudentiels. Il convient de sécuriser la trajectoire financière sur trois années, en approchant la limite les seuils des ratios et indicateurs financiers dans un contexte de raréfaction de la ressource.

C'est l'objet des efforts d'ores et déjà déployés, pour trouver des marges de manœuvres nouvelles et de nouvelles recettes.

Cette stratégie doit permettre de préserver les ratios en toutes hypothèses et de mener un combat politique pour que la Collectivité de Corse soit dotée des prérogatives et ressources adaptées à sa mission et aux intérêts de la Corse et des corses.

En revanche, ces choix ne constituent pas uniquement des mesures de gestion. Ils reflètent la volonté intangible du Conseil exécutif de maintenir, dans la continuité des années précédentes, un haut niveau d'investissement, au service des territoires, en assumant dans le même temps des choix politiques de solidarité, entre les corses comme entre les territoires.

S'il convient de projeter une trajectoire financière maîtrisée sur trois années, l'effort financier doit se poursuivre en permettant à des domaines stratégiques d'être renforcés en 2026 : poursuite des efforts dans le secteur du social et des solidarités, sécurisation des moyens dédiés à la sécurité civile et à la protection des populations, action en faveur d'un développement économique équilibré (notamment au travers du dispositif d'achat de flux aériens), de l'agriculture, engagements concrets en faveur de la langue. Feront également l'objet d'un engagement financier volontariste en 2026 les Infrastructures d'Etablissements Publics Locaux d'Enseignement, la filière audiovisuelle et les Transports.

En parallèle, la stratégie de mobilisation plus massive des cofinancements sera poursuivie :

- Déploiement maîtrisé des fonds FEDER et FSE +, comme en attestent les résultats attendus et obtenus en 2025,
- Mobilisation de l'enveloppe engageant l'Etat envers la Collectivité de Corse, au titre du PTIC et malgré des défaillances dans la gouvernance qui pénalisent l'efficacité du dispositif.

La mobilisation d'un niveau d'emprunt important, mais maîtrisé, interviendra nécessairement en complément.

Enfin, les efforts de rationalisation des dépenses se poursuivront : après une revue des dépenses portant en 2025 sur le fonctionnement (en particulier, le chapitre 011 et une partie du 012), la trajectoire de ces postes de dépenses demeurera un axe stratégique d'action et paraît aujourd'hui renforcée dans son pilotage.

Le présent rapport d'orientations budgétaires s'articule en deux parties :

- La première est consacrée au cadre réglementaire et à la trajectoire budgétaire 2026-2028 actualisée, décortiquant les indicateurs financiers annuels et pluriannuels et renforçant le constat déjà rappelé d'une inadéquation entre les capacités budgétaires de la Collectivité de Corse et l'importance des politiques publiques qu'elle doit mettre en œuvre (I) ;
- la deuxième présente de façon synthétique les orientations de la Collectivité de Corse en matière de politiques publiques (II).

La présentation des orientations budgétaire est cette année revue, au profit d'un format plus dynamique, plus didactique et plus compréhensible pour les élus et les citoyens. Les informations légales y figurent : mais elles apparaissent dans une présentation modernisée, destinée à renforcer les objectifs de transparence, de lisibilité et d'intelligibilité que souhaitent porter le Conseil exécutif.

Partie I - Le Cadre réglementaire et la trajectoire budgétaire 2026-2028

La Collectivité de Corse évolue dans un contexte incertain au niveau français, tant sur le plan politique que financier.

Il convient de présenter les données qui ont un impact direct sur la trajectoire de la collectivité, tant au niveau des recettes qui se raréfient que des dépenses, qui augmentent mécaniquement (A).

Ces éléments renforcent la légitimité du nouveau pacte budgétaire, fiscal et financier à construire avec l'Etat, en mobilisant encore davantage pendant la période transitoire les programmes financiers conçus pour la Corse, au premier rang desquels le PTIC (B).

La prise en compte des chiffres annoncés s'intègre dans la trajectoire financière pluriannuelle de la Collectivité de Corse (C) et la gestion globale des effectifs (D).

A - Le contenu du projet de loi de finances de 2026 : des mesures qui impacteraient les ressources de la Collectivité de Corse, dans un contexte politique et économique fragile

- **Les mesures prévisionnelles du projet de loi de finances 2026 et leurs conséquences sur les finances des collectivités territoriales**

L'élaboration du budget 2026 de la Collectivité de Corse intervient dans un contexte français incertain et difficilement prévisible en son calendrier, le projet de loi de finances étant encore en débat au Parlement. Les prévisions budgétaires sont ainsi particulièrement complexes.

Le budget 2026 s'inscrit donc dans un contexte institutionnel plus incertain que les années précédentes. Pour autant, il permet de rationaliser le calendrier budgétaire interne à la collectivité, en garantissant une visibilité à N-1 sur un exercice entier.

Centré sur l'objectif de réduction du déficit public, le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 impose de nouvelles mesures restrictives, pesant sur les finances locales à hauteur d'environ 10 milliards d'euros. Les régions et les départements devraient être les plus touchés par cet effort de redressement budgétaire (en l'état des débats en cours) :

- Article 72 PLF 2026 : remplacement pour les régions d'une fraction de TVA par une part de dotation globale de fonctionnement (DGF) : perte prévisionnelle annuelle d'1 M€ environ,
- Article 31 PLF 2026 :
 - o Baisse des variables d'ajustement : DC RTP (dotation pour transferts de compensations d'exonérations), FDPTP (compensation de la réforme de la taxe professionnelle) etc.,
 - o Réduction de la compensation de la réduction des valeurs locatives des locaux industriels.

- Article 32 PLF 2026 : l'assiette des dépenses éligibles au FCTVA est « recentrée » sur les seules dépenses d'investissement (exclusion des dépenses de fonctionnement). Le PLF 2026 pourrait réduire le périmètre du FCTVA en prévoyant des restrictions (exclusion de certaines dépenses, conditions plus strictes). Cette croissance infléchie engendrera une pression accrue sur l'investissement local. Les conséquences majeures qui en découleront ont été rappelées en introduction.
- Amendement n° 3505 PLF 2026 : il propose l'attribution d'un complément de dotation de continuité territoriale de la Corse de 60 M€ en 2026 au titre de la compensation de la non-indexation sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de la DCT.

Si cet amendement n'est pas adopté dans la loi de finances 2026, les résidents corses (passagers médicaux dont le nombre de vols proposés sera diminué ..)et un certain nombre d'acteurs économiques (compagnies de transports maritimes et aériennes) se retrouveront dans des situations économique et sociale intenable.

Dans ce contexte, l'objectif pour la Collectivité de Corse est de rester en capacité d'investir malgré des recettes potentiellement contraintes. L'impératif du maintien de ce haut niveau d'investissement conditionne le maintien d'une dynamique économique du territoire (investissement local essentiel pour les acteurs des secteurs comme le bâtiment, les travaux publics, etc.).

- **Le contexte économique et financier du budget 2026 demeure préoccupant au regard de la crise politique actuelle :**

L'évolution du taux de croissance français serait limitée à + 1,1 % (hypothèse du Gouvernement) ou + 1,2 % en 2026 selon la Banque de France.

L'endettement français atteint un niveau historique.

En France, l'objectif de déficit public pour 2025 s'établit - 5,6 % du PIB, après un dérapage prévisionnel réévalué début novembre à - 6,1 % en 2024 et - 5,5 % en 2023.

La dette publique dépasse les 3 345 Md€, soit 116 % en 2025 et pourrait atteindre - 118,4% en 2026.

B - La nécessité d'un nouveau pacte budgétaire, fiscal et financier à construire avec l'Etat et d'une mobilisation accrue du PTIC

Le caractère atone des recettes de la Collectivité, l'absence de ressources spécifiques ou d'indexation de la DCT sur l'inflation, ajoutés à l'impact des mesures décidées au niveau français, imposent de définir, dans la perspective de construction d'un statut d'autonomie, un nouveau pacte budgétaire, fiscal et financier avec l'Etat, qui associe la Collectivité de Corse mais aussi les communes et intercommunalités.

Cette perspective apparaît comme une condition de pérennité des efforts déployés sur les territoires par la Collectivité de Corse, qui à défaut, ne pourra maintenir un niveau d'investissement à hauteur des besoins identifiés.

B-1- Du nouveau pacte budgétaire, fiscal et financier

La construction d'un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice pour la Corse revêt nécessairement une dimension financière.

Ces éléments figurent dans la délibération n° 23/089 AC Autonomia, notamment l'article 17 rappelé ci-dessous :

« PRECISE, qu'en référence à la taxonomie de l'OCDE sur le degré d'autonomie fiscale des administrations territoriales, l'autonomie fiscale et financière implique que :

- la Collectivité autonome dispose du pouvoir de décider librement d'un impôt, de déterminer l'assiette de calcul et le taux, pour lequel elle accomplit les tâches de calcul et de recouvrement,*
- la Collectivité autonome décide du taux et des exemptions et suppressions sans consultation du gouvernement central,*
- la Collectivité autonome décide du taux et le gouvernement central n'impose pas de corridor,*
- la Collectivité autonome décide des exemptions fiscales et des crédits d'impôt,*
- la Collectivité autonome dispose d'une part fixe des impôts d'Etat, et cette répartition ne peut être modifiée que par accord entre les parties. »*

Un nouveau pacte devrait donc se nouer entre la Corse et l'Etat, intégrerait certains éléments de gouvernance décrits par la Cour des Comptes.

Il pourrait comporter plusieurs volets :

- La définition de recettes (fiscales et non fiscales) partagées ou nouvelles, que les collectivités territoriales peuvent mobiliser par elles-mêmes, incluant la mise en place d'une fiscalité innovante, basée sur des « paquets » précisés ci-après ;
- La détermination de transferts budgétaires provenant de l'Etat, permettant de fixer une enveloppe de péréquation verticale et horizontale, pouvant notamment s'inspirer de l'exemple des outre-mer, qui dispose d'une enveloppe sanctuarisée et majorée pour prendre en compte notamment les spécificités liées aux transferts de compétences non intégralement compensés, les différentiels observables au titre de la consommation (produits de première nécessité, carburants) et une compensation des handicaps structurels/ contraintes permanentes liés à l'insularité.
- L'identification de nouveaux mécanismes de financement (subventions spécifiques, emprunts, accès aux marchés des capitaux, mobilisation de l'épargne).

La définition d'un pacte nouveau suppose d'en définir les parties prenantes, sur un champ qui dépasse les aspects strictement fiscaux. Outre la Collectivité de Corse et l'Etat, le bloc communal et intercommunal doivent nécessairement être associés.

B-2- La nécessité de mobiliser le PTIC

Le plan de transformation et d'investissement pour la Corse (PTIC) a succédé au PEI à partir de 2021.

Les modalités techniques et financières de contractualisation de ce plan ont fait l'objet de la part de la Collectivité de Corse d'observations critiques, assorties de propositions qui visaient à dimensionner et configurer ce plan selon des règles méthodologiques et des choix conformes au cadre institutionnel régissant la Corse et répondant aux besoins stratégiques de développement de l'île. L'importance d'un copilotage ouvert à l'ensemble des acteurs institutionnels de Corse en apparaissait comme l'une des conditions de réussite, pour un aménagement stratégique et concerté.

Les inquiétudes portées par l'Assemblée de Corse dans sa délibération prise le 28 janvier 2021, sur proposition du Conseil exécutif, portant sur les éléments de méthode et de conception du plan d'investissement se réalisent rendant inopérant pour une grande partie, les crédits annoncés en faveur de la Corse.

Cette délibération avait pour objectif d'éviter les écueils rencontrés lors de la mise en œuvre du PEI. Elle a été élaborée à partir d'une évaluation du PEI par les services de la Collectivité de Corse mais également en tenant compte des préconisations émises par la cour des comptes dans un rapport de février 2016 portant sur le PEI.

L'Assemblée de Corse n'a jamais eu de retour de l'Etat sur cette délibération, qui avait pourtant vocation à être discutée et partagée.

Les enjeux de fin de programmation et d'exécution du PTIC sont financiers autant que politiques. La Collectivité de Corse, institution sui generis, exerce des compétences inédites et a fait l'objet d'avancées institutionnelles sans qu'aucun moyen financier nouveau ne lui soit accordé.

D'un montant prévisionnel de 500 M€ (en subventions) et d'une durée de 7 ans, le dispositif a vocation à soutenir les projets structurants de l'île. Sur ces crédits, environ la moitié (soit 250M€) serait réservée aux projets portés par la Collectivité de Corse.

Le rythme annuel sur sept exercices aurait dû représenter plus de 35 millions €.

Or aucune linéarité en la matière n'est à relever depuis le début de la programmation.

En 2024, le taux de mobilisation aurait dû avoisiner les 143 M€ de subventions obtenues.

Pour tenir les objectifs de 250 M€ de consommation, **il reste à engager environ 190 M€ de subvention sur 3 ans.**

Depuis le mois de janvier 2025, les échanges avec le préfet de Corse ont permis de présenter une liste de projets stratégiques et structurants, visant à atteindre un objectif de consommation sur trois ans des crédits restants alloués sur l'enveloppe destinée à la Collectivité de Corse, soit un montant potentiel de 80 M€ annuels sur une base d'opérations financées à 80%.

Les caractéristiques techniques des projets présentés ont pu être abordées à l'occasion de six réunions thématiques pendant les mois de juillet et d'août derniers entre les administrations (Secrétariat Général aux Affaires Corses, services déconcentrés, services

de la Collectivité de Corse) et d'une réunion de synthèse le 19 septembre dernier. Les pièces nécessaires à l'instruction ont également été reformatées, pour permettre une analyse optimisée.

Il est impératif que ces dossiers puissent être instruits et que la Collectivité de Corse puisse co-financer les projets qu'elle porte. Ces équilibres permettront de maintenir un haut niveau d'investissement au profit des territoires et des acteurs, dans une période de raréfaction de la ressource énoncée précédemment.

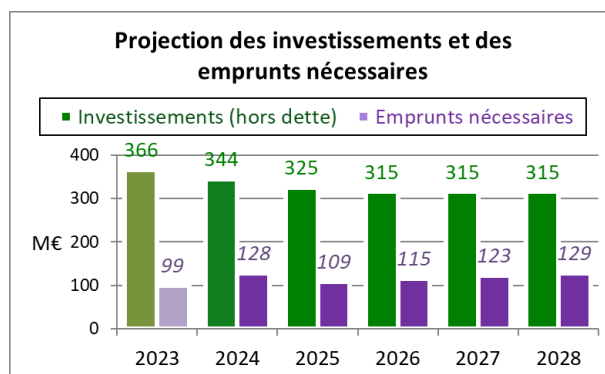
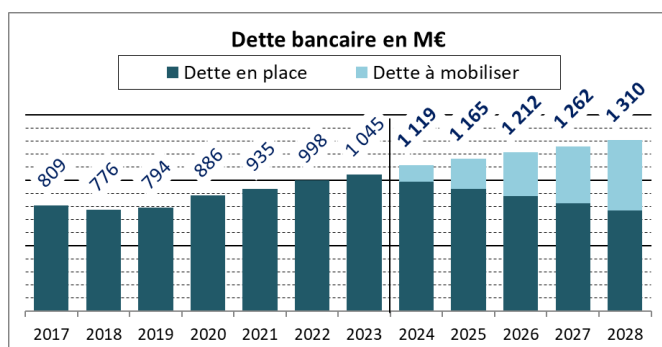
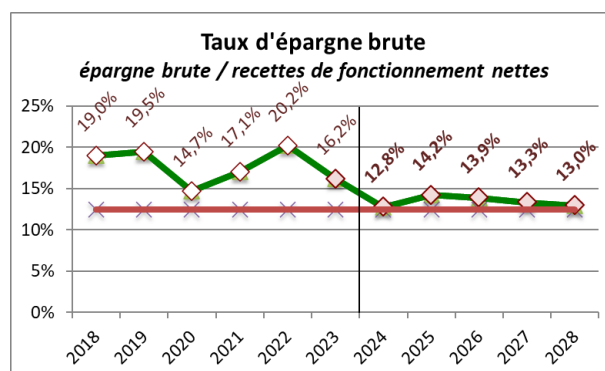
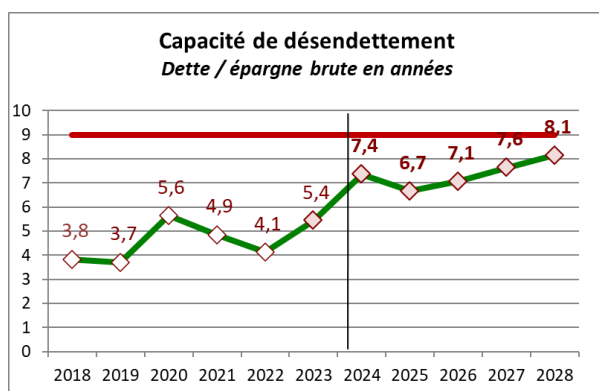
Les éléments financiers qui en découlent, notamment du point de vue des recettes, n'ont en conséquence pas été intégrés dans la maquette budgétaire de l'exercice à venir, ce qui obère grandement la capacité de la Collectivité de Corse à répondre aux besoins des territoires.

C - Actualisation de la trajectoire financière sur la période 2026-2028

C - 1 Actualisation du cadre prospectif

L'actualisation du cadre prospectif permet de modéliser la trajectoire budgétaire pluriannuelle de la Collectivité de Corse à droit constant sur la période 2026-2028. Cette trajectoire permet de décliner les choix politiques retenus par le Conseil exécutif de Corse en matière de dépenses d'investissement pour la période mais également sur la trajectoire de dépenses de fonctionnement. Dans un contexte français politique et économique dégradé, le tableau ci-dessous permet d'illustrer les principales hypothèses de la trajectoire sur la période 2026-2028.

Trajectoire Budgétaire de la CdC- Actualisation 2026-2028												
Fonctionnement	hors CFF et complément DCT 2022/2023/2025/ hors atténuations et provisions	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	Inflation passée / prévisionnelle	1,8%	1,1%	0,5%	3,0%	6,0%	5,5%	2,5%	1,0%	1,3%	1,8%	2,0%
	Recettes réelles de fonctionnement courantes nettes	1 067	1 100	1 068	1 128	1 200	1 190	1 191	1 229	1 236	1 238	1 240
	Variation		3,1%	-2,8%	5,6%	6,3%	-0,8%	0,1%	3,2%	0,6%	0,2%	0,2%
	Dépenses réelles de fonctionnement (hors atténuations & provisions)	864	886	911	936	958	998	1 039	1 054	1 065	1 073	1 079
	Variation		2,5%	2,9%	2,7%	2,4%	4,2%	4,1%	1,4%	1,0%	0,8%	0,6%
	dont dépenses réelles de gestion	836	857	888	914	937	972	1 007	1 019	1 028	1 034	1 038
	dont intérêts	29	28	23	22	21	26	33	35	37	39	41
	Epargne brute récurrente	202	214	157	193	242	192	152	175	172	165	161
Investissements	Recettes réelles d'investissement nettes hors de	78	86	67	74	121	121	108	97	96	101	106
	dont FCTVA	26	21	21	18	28	25	29	22	21	21	21
	dont recettes sectorielles et diverses	52	64	46	56	63	76	79	75	75	80	85
	Dépenses réelles d'investissement	299	306	342	377	491	418	398	387	383	388	395
	dont investissements	266	273	256	316	339	366	344	325	315	315	315
	dont capital de la dette	33	33	37	48	45	52	54	62	68	73	80
	Emprunt bancaire	0	50	129	97	108	99	128	109	115	123	129
	Dettes bancaires au 31/12	776	794	886	935	998	1 045	1 119	1 165	1 212	1 262	1 310
Ratios		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	Taux d'épargne brute	19,0%	19,5%	14,7%	17,1%	20,2%	16,2%	12,8%	14,2%	13,9%	13,3%	13,0%
	Capacité de désendettement	3,8 ans	3,7 ans	5,6 ans	4,9 ans	4,1 ans	5,4 ans	7,4 ans	6,7 ans	7,1 ans	7,6 ans	8,1 ans
	Indice volumétrique d'endettement (dette/RRF)	73%	72%	83%	83%	83%	88%	94%	95%	98%	102%	106%



A droit constant et sur la base des différentes hypothèses retenues pour la période, la trajectoire budgétaire à l'horizon 2028 conduit à une capacité de désendettement à 8,1 années et à un taux d'épargne brute de l'ordre de 13 %, permettant de rester en-deçà de la limite des seuils prudentiels.

C - 2 Les prévisions et projections de recettes

Les hypothèses et les estimations de recettes 2026 sont établies avec mesure, sur la base des projections liées au contexte économique français incertain et des encaissements qui seront constatés lors du CFU 2025.

En 2026, les recettes de fonctionnement encaissées (fiscales + sectorielles) seraient en légère évolution (+0.6%) par rapport aux prévisions d'encaissements 2025.

En conséquence, les prévisions des principales recettes fiscales et sectorielles pour le Budget Primitif 2026 sont établies sur les hypothèses prudentielles suivantes :

- **Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) : une estimation à 92 M€ pour 2026.**

En 2023 et 2024, le produit des DMTO a connu un fort repli avec une baisse respective de - 13% et - 15%. Cette évolution résultait de la hausse des taux d'intérêt, du

ralentissement des crédits immobiliers et de l'inflation. Cela a eu pour conséquence directe d'enrayer la dynamique du marché immobilier. Sur l'exercice en cours, un rebond (+ 13 % par rapport à 2024) permet d'entrevoir une possible reprise de la dynamique de ce produit sur l'année 2026.

- **Les Droits sur la Consommation de Tabacs : une estimation de 155 M€ pour 2026.**

Comme en 2024, les prix des tabacs ont augmenté sous l'effet de la nouvelle hausse au niveau français, qui a pris effet le 1^{er} janvier 2025, et de l'alignement des prix corses sur ceux du continent (+ 5 %). Ainsi, la comparaison entre les volumes des ventes et les encaissements 2023 et 2024 confirme une baisse des volumes de l'ordre de 13 % pour une évolution des recettes de + 2,8 %. Il est proposé, par prudence, dans la mesure où il est impossible de modéliser l'effet prix sur le volume des ventes 2025, de retenir une prévision de 155 M€, soit sensiblement le montant des encaissements constatés en 2025, laquelle pourra faire l'objet d'un réajustement en fonction des évolutions des ventes en 2026.

- **Les fractions de TVA : Une prévision de 257 M€ pour 2026.**

Le PLF 2026 confirme le gel des quotes-parts de TVA reversées aux collectivités pour l'exercice 2026, en recalant l'assiette de référence sur le produit effectivement collecté par l'État en 2025. Le gouvernement vient ainsi ponctionner ou geler le transfert de fiscalité qui représente une part importante des recettes des régions et départements. Il s'agit notamment du transfert de TVA qui est désormais gelés. En cumulés, cela représente environ 10M€ par ans.

Cette mesure réduit mécaniquement la dynamique de croissance des recettes de la Collectivité de Corse.

- **La Taxe sur les Transports de Voyageurs : une prévision de 38,5 M€ pour 2026.**

L'hypothèse retenue pour 2026 est de 38,5 M€ en raison de la mise en place du dispositif d'achat de flux aériens(+ 2 M€) (conséquence directe sur l'évolution du nombre de voyageurs et donc sur le montant des encaissements de la taxe sur les transports de voyageurs). Elle pourra faire l'objet d'un réajustement en cours d'année, au regard des chiffres de voyageurs.

- **La fraction de Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) Corse : une prévision de 55 M€ pour 2026.**

Le montant encaissé en 2026 correspondra aux volumes de produits pétroliers consommés en 2025, sensiblement équivalent à celle de l'année en cours. La prévision pour 2026 est de 55 M€.

- **La Taxe Régionale sur l'Immatriculation des Véhicules à Moteur et Electriques pour 2026.**

L'Assemblée de Corse a adopté, en octobre dernier, la majoration de tarifs et de taux pour la taxe régionale sur l'immatriculation des véhicules à moteur et pour les véhicules électriques.

En prenant en compte le nouveau tarif de 53 € par cheval fiscal (contre 43 € précédemment), la prévision de recette sera de l'ordre de 22 M€ soit environ 4 M€ de plus

que le montant des encaissements prévisionnels 2025. Le tarif appliqué en Corse sera désormais dans la moyenne française.

- **La Taxe annuelle sur les Engins Maritimes à Usage Personnel pour 2026.**

La prévision d'encaissement pour 2026 serait de l'ordre de 5 M€, au même niveau que celle de 2025.

- **La Revalorisation 2026 de la Dotation de Continuité Territoriale (DCT) pour 2026**

Depuis 2009, le montant de la dotation de continuité territoriale perçu par la Collectivité de Corse a été figé et n'évolue plus selon l'inflation. Ce gel affecte d'autant plus les ressources de la Collectivité de Corse que les coûts d'exploitation du service public de transport maritime et aérien ont fortement augmenté.

Un amendement au projet de loi de finances pour 2026 est en cours d'examen et prévoit une majoration de 60 M€ et un dégel de la dotation de continuité territoriale.

- **Les recettes sectorielles de fonctionnement** pour 2025 représenteraient un montant de 48 M€ (Administration générale, FSE, PRIC, Social, Autres recettes sectorielles)

Au regard de ces prévisions, les recettes réelles de fonctionnement pour 2026 devraient atteindre un niveau supérieur de 0,6 % à celui des encaissements prévisionnels relatifs à l'exercice 2025*, soit 1,236 Md€.
(*prévisions CFU 2025 : 1,229 Md€).

- **Concernant les recettes d'investissement**, elles sont ajustées à un montant de l'ordre de 75 M€ (hors emprunts). Le FCTVA est estimé à 21,3 M€, eu égard au niveau prévisionnel de réalisation des dépenses d'investissement 2025 tendant vers 324 M€.

Les autres recettes d'investissement sont constituées des cofinancements divers (PEI/PTIC, FEDER, etc.).

C - 3 Les prévisions et projections de dépenses

Le Conseil exécutif confirme les orientations des précédents exercices budgétaires et fixe pour 2026 une trajectoire actualisée en termes d'investissement, tenant compte des contraintes d'incertitude sur le dynamisme des recettes.

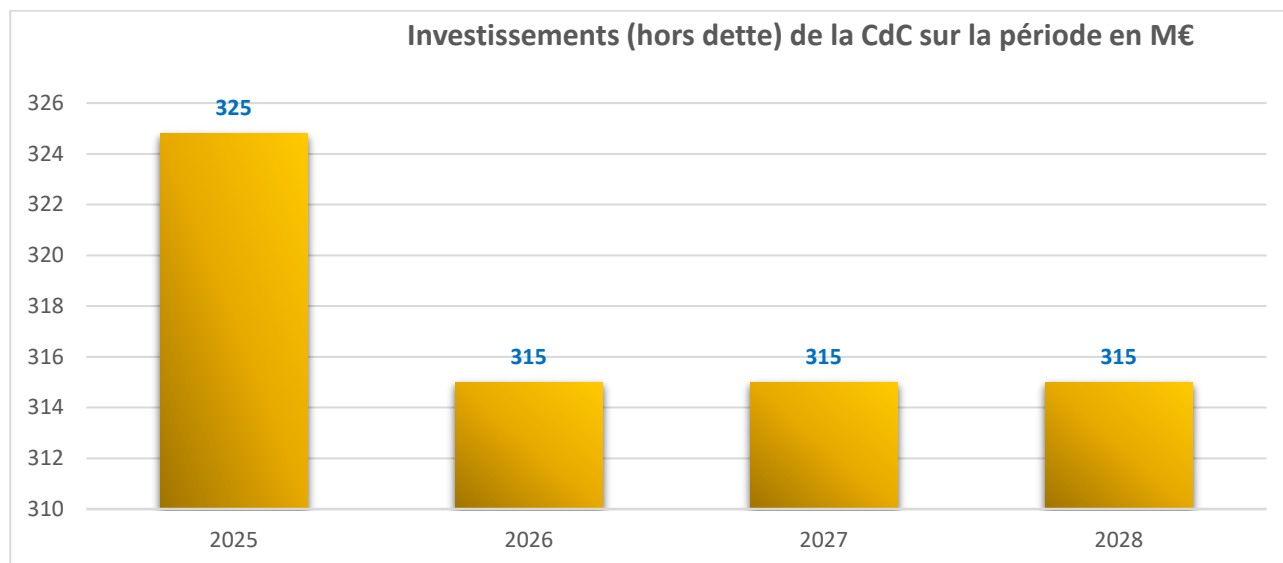
Il s'agira donc de :

- ✓ **Maintenir les ratios de solvabilité de la Collectivité de Corse en-deçà des seuils d'alerte**

L'objectif de la trajectoire proposée par le Conseil Exécutif fixe **à l'horizon 2028 une capacité de désendettement de 8,1 années et un taux d'épargne brute équivalent à 13 %, à la limite**

✓ **Poursuivre une politique d'investissement soutenue sur le territoire, sur la période 2026-2028.**

Pour la période 2026-2028 les projections de dépenses d'investissement prévoient un volume d'interventions directement sur le territoire insulaire **de 945 M€, soit environ 315 M€ par an.**



Conformément aux objectifs fixés par le Conseil exécutif, la Collectivité de Corse poursuit sa volonté d'investir fortement sur le territoire. Elle reste cependant corrélée à sa capacité budgétaire, définie par la dynamique des recettes sur la période. A droit constant sur sa structure de recettes, la projection de dépenses d'investissement reste dans le même ordre de grandeur que celle présentée lors du DOB 2025.

✓ **Contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement sur la période :**

Sur la période 2026-2028, les prévisions d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement sont contenues entre 1,065 Md€ et 1,079 Md€. En 2026, cela représente une évolution de l'ordre **1 %** par rapport au réalisé prévisionnel 2025, ce qui nécessitera des efforts budgétaires et de pilotage conséquent, pour limiter la hausse du 012 au strict GVT et à l'augmentation de la CNRACL.

Contenir les dépenses sectorielles de fonctionnement (hors dette) à un plafond proche de 1,079 Md€ est une condition indispensable pour maintenir un niveau d'investissement supérieur à 300 M€ sur la période, au regard des prévisions d'évolution de recettes fiscales (à droit constant).

Cette évolution est effectuée en neutralisant le complément de DCT.

D - Les engagements pluriannuels prévisionnels au 31 décembre 2025

La Collectivité de Corse gère la majorité de son budget annuel en pluriannualité, avec des autorisations, de programme (investissement) et d'engagement (fonctionnement) sauf pour les salaires, la dette et les opérations financières.

Ces autorisations sont ensuite déclinées en crédits de paiements pour la gestion annuelle. La consommation des crédits de paiement se fait sur plusieurs exercices, notamment en investissement, sur des projets longs.

Chaque année, un état du stock au 31 décembre N permet de savoir ce qu'il reste à mandater sur les différentes AP/AE. Ce stock équivaut au montant disponible qu'il est possible de dépenser sur une affectation précise. Chaque année, un toilettage des affectations et engagements est effectué, pour supprimer les projets terminés ou annulés.

D-1 LES STOCKS D'AUTORISATIONS EN INVESTISSEMENT

Le stock d'autorisations de programmes (AP) au 21 octobre 2025 s'établissait à 1,003 Mds€.

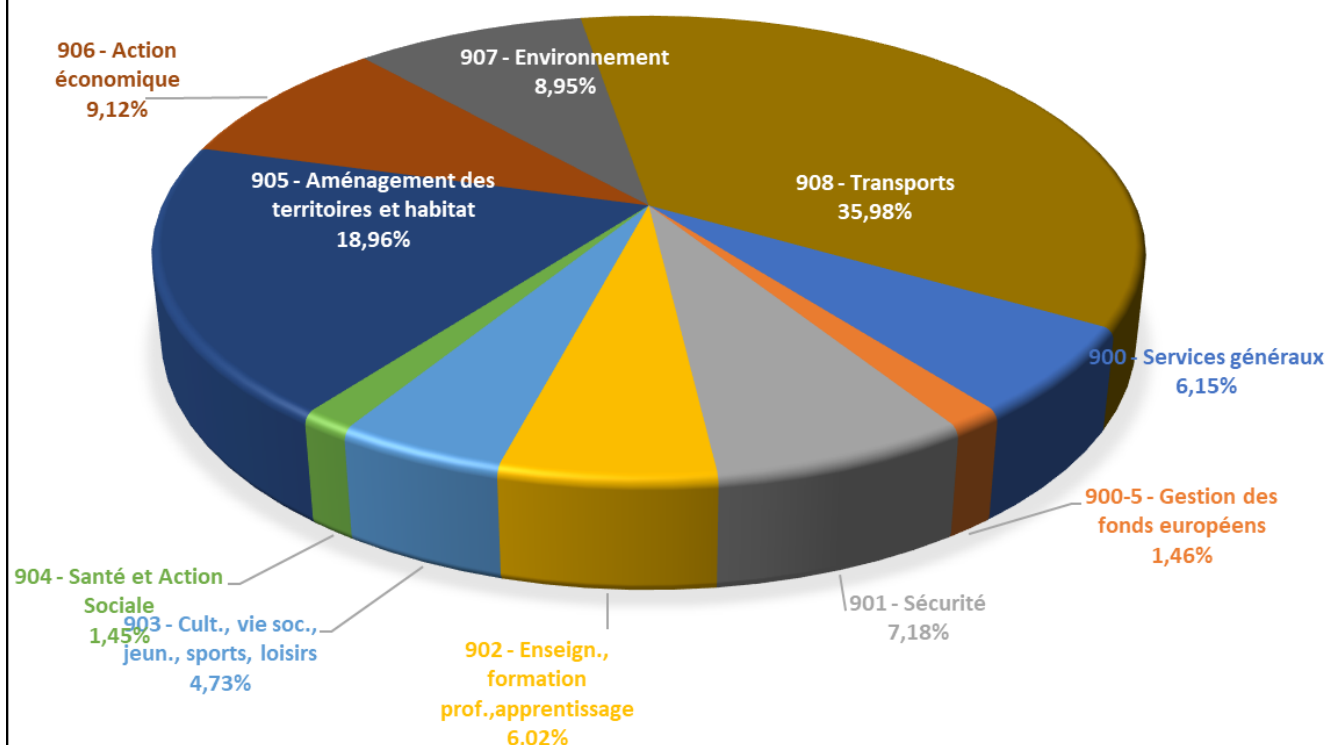
En extrapolant les affectations et les consommations de CPI au 31 décembre 2025 par rapport au CFU 2024, le stock d'autorisations serait de 920,006 M€.

Le tableau qui suit propose une photographie du stock prévisionnel d'AP au 21 octobre 2025. Le stock définitif sera présenté au compte financier unique 2025. Ces montants permettent néanmoins de constater la structure du stock par chapitre fonctionnel à une période proche de la clôture budgétaire.

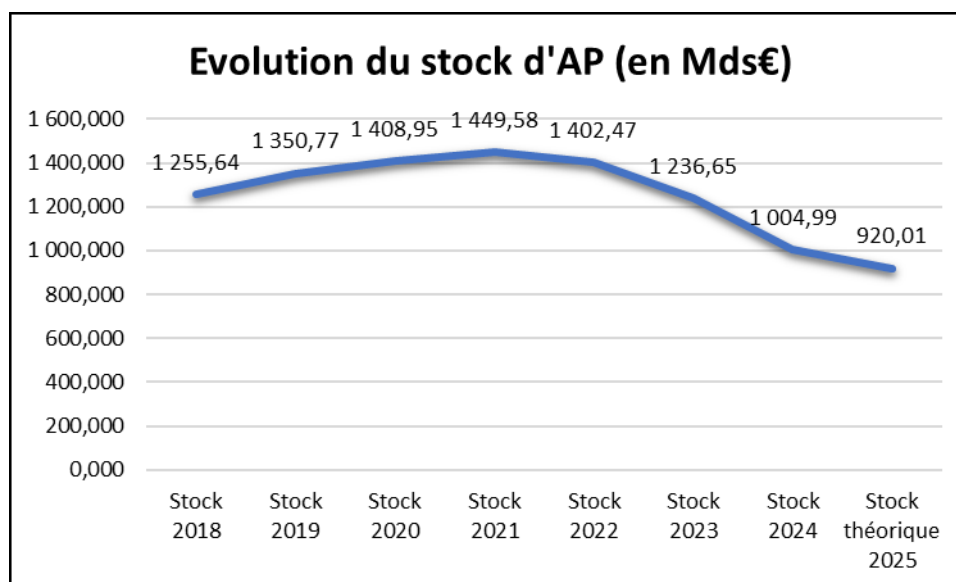
En l'état actuel des affectations, engagements et mandatements, le stock théorique d'investissement au 31 décembre 2025 serait de 920,006 M€.

Chapitres	Stock 31/12/2024	Autorisations votées 2025	Affectations 2025	Annulations 2025	Mandatements 2025	Stock théorique 21/10/2025
900 - Services généraux	47 153 468,00	32 220 000,00	22 538 000,00	1 602 887,93	6 393 632,85	61 694 947,22
900-5 - Gestion des fonds européens	16 186 896,00	1 123 545,00	1 123 544,13	178 656,51	2 529 132,44	14 602 651,18
901 - Sécurité	19 913 719,00	66 925 478,00	58 925 478,00	857 232,42	5 955 839,84	72 026 124,74
902 - Enseign., formation prof., apprentissage	56 288 251,00	39 221 761,00	15 984 525,31	515 375,41	11 338 498,53	60 418 902,37
903 - Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	50 315 164,00	12 878 708,65	11 322 066,46	1 695 233,97	12 464 512,20	47 477 484,29
904 - Santé et Action Sociale	14 794 880,00	3 273 500,00	940 605,90	32 526,21	1 177 190,33	14 525 769,36
905 - Aménagement des territoires et habitat	209 330 925,00	57 046 758,00	36 926 951,30	7 495 603,34	48 540 662,63	190 221 610,33
906 - Action économique	106 840 884,00	23 364 000,00	15 570 386,58	5 822 586,39	25 152 418,76	91 436 265,43
907 - Environnement	89 669 883,00	36 913 669,00	20 166 430,14	3 384 578,22	16 719 572,76	89 732 162,16
908 - Transports	393 513 558,00	48 500 000,00	15 150 000,00	1 073 865,20	46 662 489,55	360 927 203,25
Dépenses imprévues		10 000 000,00			0,00	
TOTAL	1 004 007 628,00	331 467 419,65	198 647 987,82	22 658 545,60	176 933 949,89	1 003 063 120,33

STOCK THÉORIQUE 31/12/2025



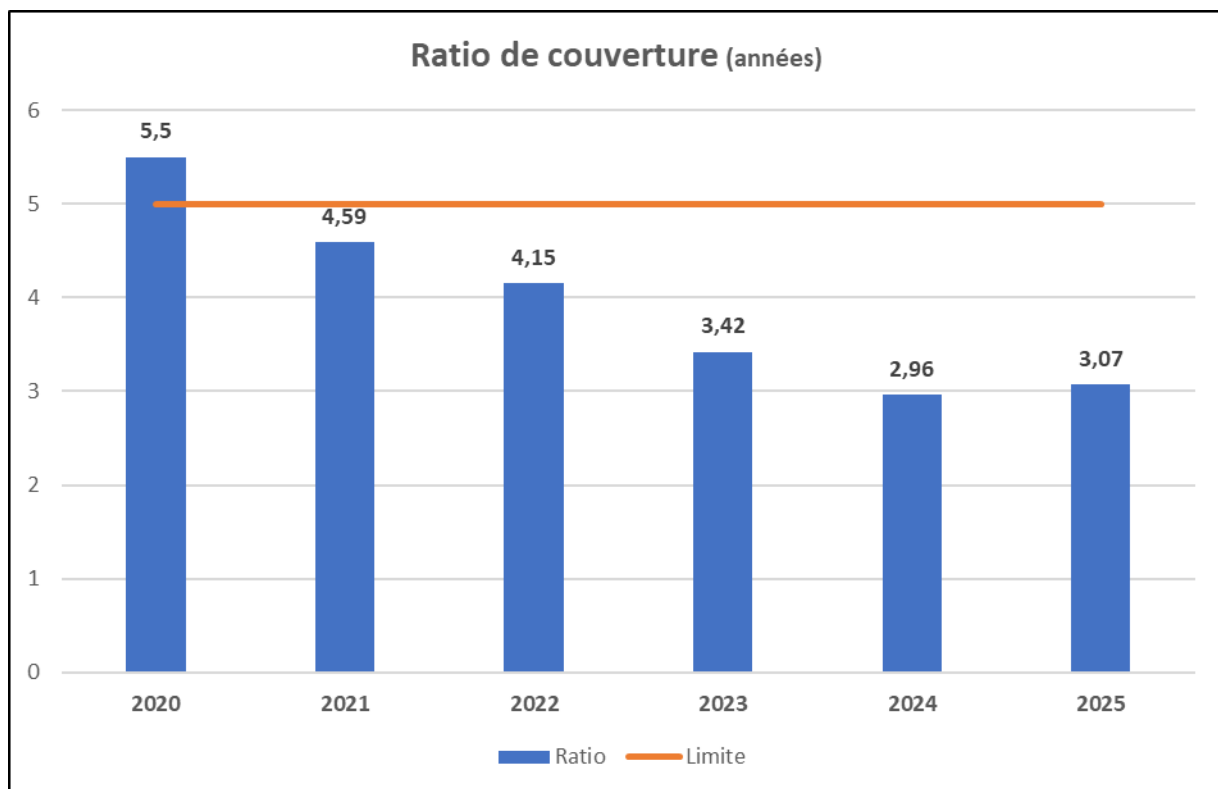
Sur la base des prévisions du taux d'affectation (72 %) et des mandatements 2025, le stock théorique au 31 décembre 2025 devrait s'établir à **920 M€**.



La courbe ci-dessous présente l'évolution du stock d'AP sur la période 2018-2025. Sa tendance à la baisse sur la période 2021-2025 résulte du toilettage mais aussi du niveau de mandatement sur ces trois exercices et de la maîtrise accrue des affectations.

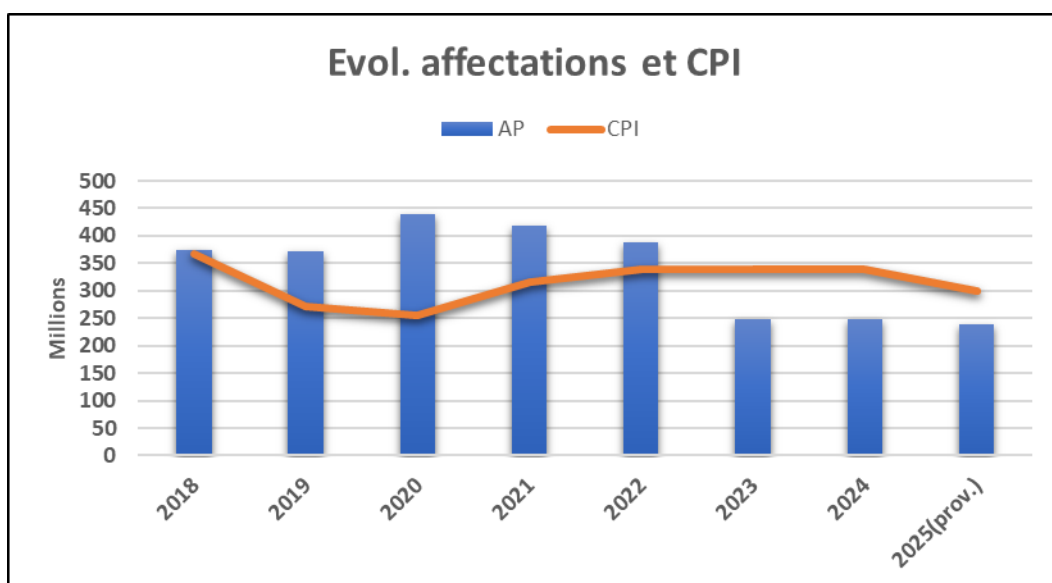
Projeté sur la base d'une capacité de mandatement de 300 M€ par an, le ratio de couverture serait **de 3,07 années**, ce qui signifie qu'à niveau de réalisation équivalent, la Collectivité de Corse pourrait résorber son stock dans ce laps de temps. Ce ratio de

couverture est inférieur au taux recommandé de 4 ans et reflète un pilotage maîtrisé de la pluri-annualité des engagements.



L'objectif de l'exécutif est de continuer à œuvrer à la diminution de ce stock. En concertation avec l'ensemble des directions de la Collectivité, les opérations annulées ou caduques devront faire l'objet d'annulations. L'optimisation de la gestion pluriannuelle doit continuer à s'intensifier, avec notamment la mise en place d'échéanciers.

L'ouverture de nouvelles autorisations lors des futurs budgets devra prendre en compte les montants des stocks existants, par chapitre fonctionnel et également par DGA, afin d'éviter la déconnexion entre les AP et les CPI.



Le graphique ci-dessus montre bien la forte augmentation des affectations lors des exercices 2020 et 2021, avec une consommation de CPI moindre, faisant augmenter le stock mécaniquement. Depuis 2022, le mandatement et les affectations ont repris un rythme satisfaisant, permettant une meilleure régulation du stock d'AP.

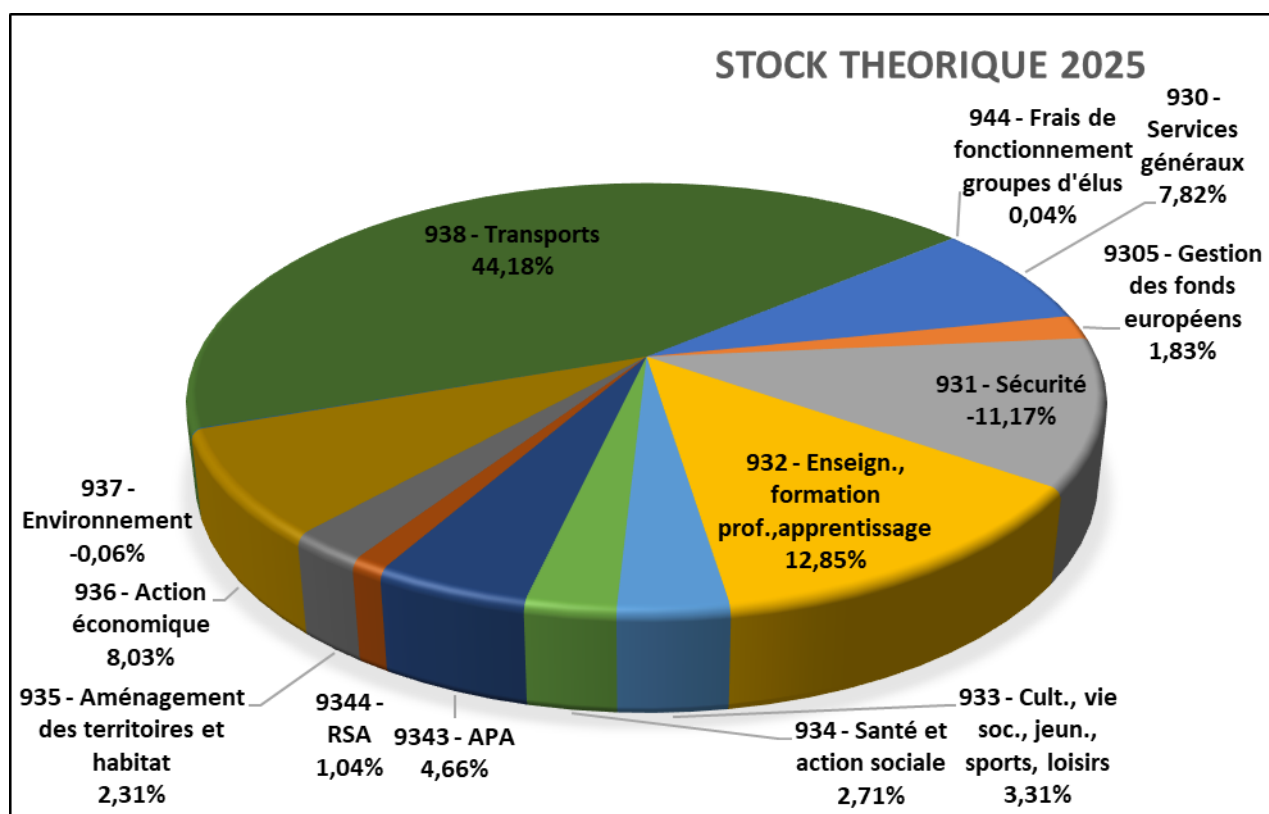
D-2 LES STOCKS D'AUTORISATIONS EN FONCTIONNEMENT

Le tableau qui suit propose une photographie du stock prévisionnel d'AE arrêté au 21 octobre 2025. Le stock définitif sera présenté au compte financier unique 2025. Ces montants permettent néanmoins de constater la structure du stock par chapitre fonctionnel à une période proche de la clôture budgétaire.

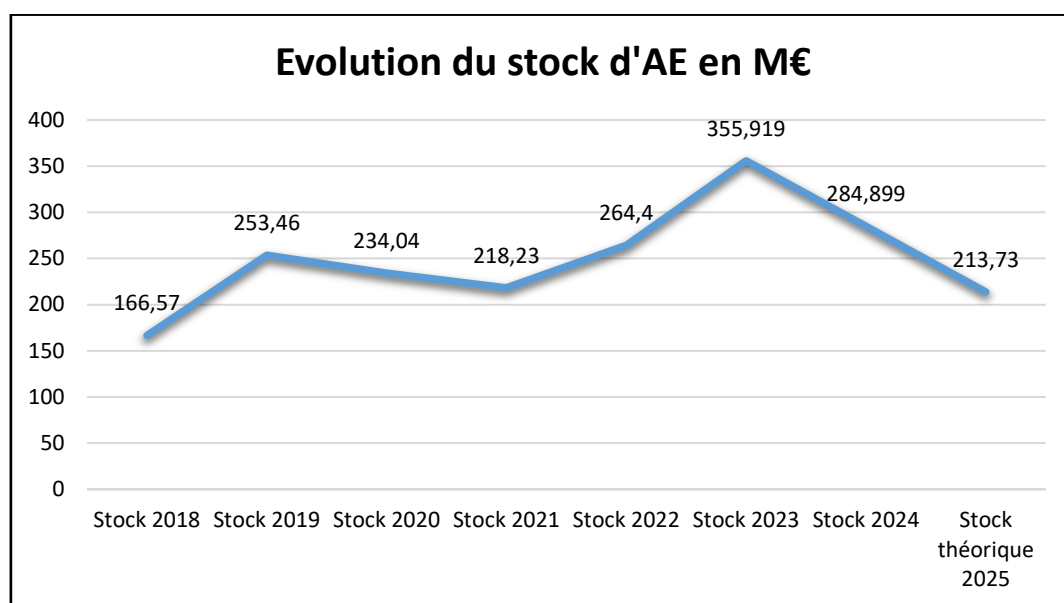
En extrapolant les affectations et les consommations de CPF au 31 décembre 2025 par rapport au CFU 2024, le stock d'autorisations serait de 213,730 M€. Les montants seraient d'une affectation au 31 décembre de 532 M€ et une consommation de CPF de 587 M€.

Une décision modificative de toilettage sera réalisée d'ici la fin de l'exercice budgétaire, ce qui pourrait modifier ce stock théorique.

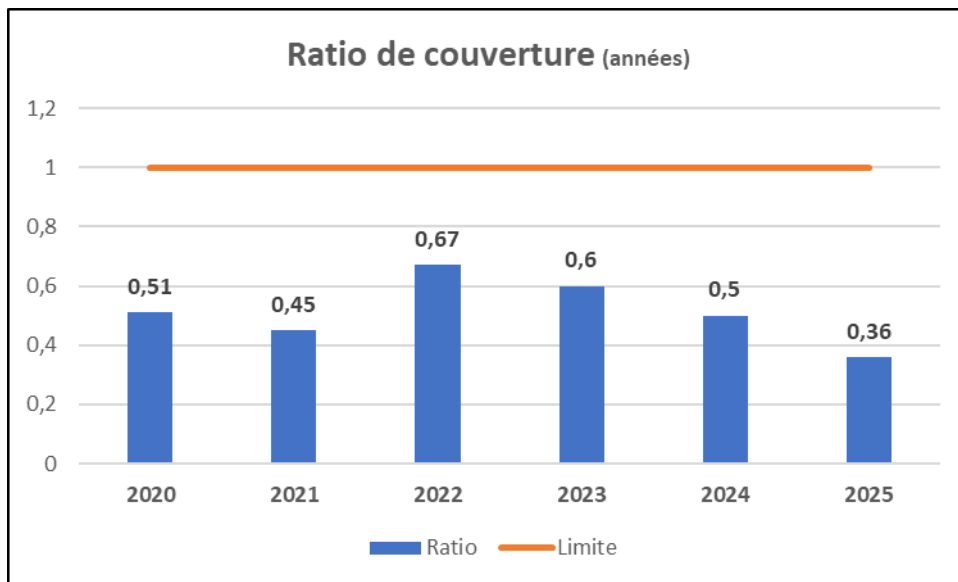
Chapitres	Stock 31/12/2024	Autorisations votées 2025	Affectations 2025	Annulations 2025	Mandatements 2025	Stock théorique 31/10/2025
930 - Services généraux	47 548 788,00	38 418 155,00	22 821 496,59	7 407 617,45	29 834 768,18	33 127 898,96
9305 - Gestion des fonds européens	1 523 980,00	1 200 000,00	6 777 109,41	159 146,19	400 902,79	7 741 040,43
931 - Sécurité	8 005 321,00	57 645 187,00	1 930 200,00	1 124 863,43	56 102 809,66	-47 292 152,09
932 - Enseign., formation prof., apprentissage	69 989 544,00	53 200 000,00	21 204 968,79	988 276,18	35 815 675,19	54 390 561,42
933 - Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	17 198 672,00	30 955 000,00	21 235 208,09	1 101 871,36	23 318 277,07	14 013 731,66
934 - Santé et action sociale	17 520 467,00	10 943 400,00	4 158 449,00	432 987,43	9 752 945,00	11 492 983,57
9343 - APA	28 117 972,00	0,00	0,00	0,00	8 394 670,33	19 723 301,67
9344 - RSA	5 608 847,00	9 245 299,00	199 600,00	229 969,00	1 184 966,01	4 393 511,99
935 - Aménagement des territoires et habitat	13 028 203,00	20 471 961,00	7 496 123,82	3 057 630,04	7 706 245,71	9 760 451,07
936 - Action économique	10 009 810,00	40 662 664,00	51 633 421,00	1 059 721,81	26 602 128,82	33 981 380,37
937 - Environnement	9 480 626,00	33 680 118,00	21 462 413,62	910 946,66	30 294 409,65	-262 316,69
938 - Transports	56 766 457,00	258 824 159,00	311 956 159,00	1 791,58	181 674 514,65	187 046 309,77
944 - Frais de fonctionnement groupes d'élus	100 549,45	75 600,00	75 600,00	0,00	25 312,07	150 837,38
Dépenses imprévues		5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL	284 899 236,45	560 321 543,00	470 950 749,32	16 474 821,13	411 107 625,13	328 267 539,51



Sur la base d'une projection de réalisation des CPF de la collectivité à hauteur de 587 M€ et d'un taux d'affectation des AE nouvelles votées en 2025 de 95 %, le stock théorique au 31 décembre 2025 devrait s'établir à **213,730 M€**.

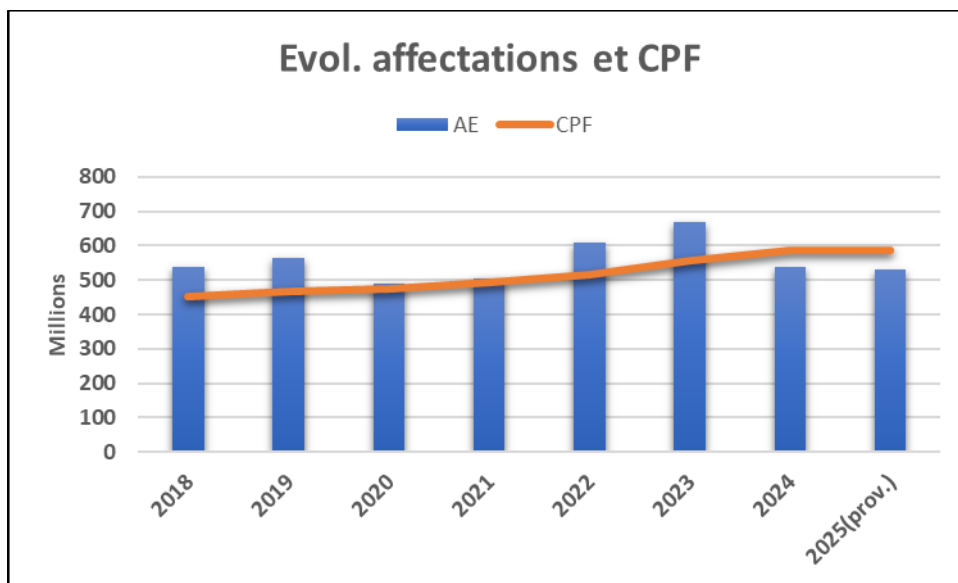


Le ratio de couverture serait de **0,36 années**, ce qui signifie qu'à niveau de réalisation équivalent, la Collectivité de Corse pourrait résorber son stock dans ce laps de temps.



L'objectif de l'exécutif est de stabiliser ce stock.

L'ouverture de nouvelles autorisations lors des futurs budgets devra prendre en compte les montants des stocks existants, par chapitre fonctionnel et également par DGA, afin d'éviter la déconnexion entre les AE et les CPF.

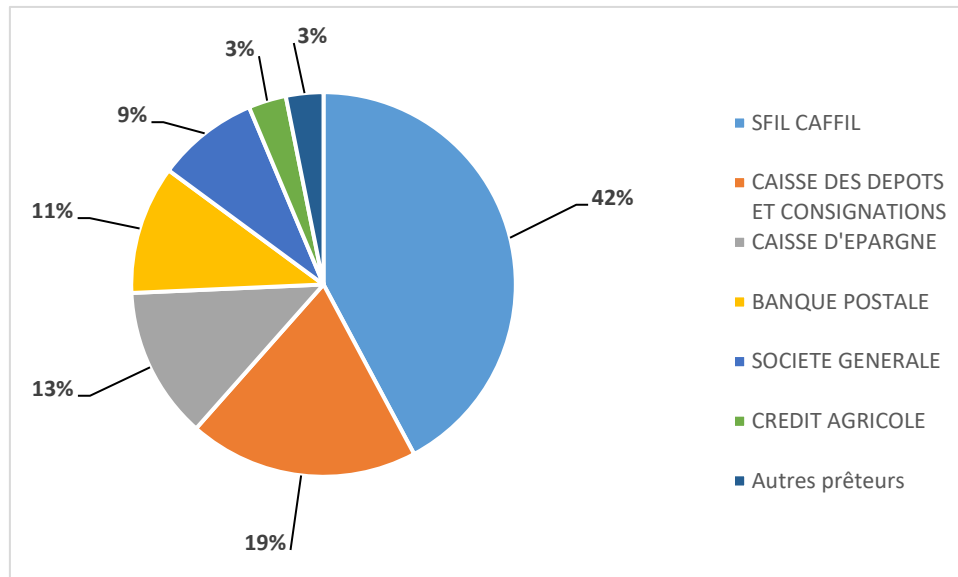


Cette année, la gestion volontariste du cadencement des affectations, couplée au toilettage, a permis de diminuer le stock d'autorisations d'engagement de la Collectivité de Corse.

E - La structure et la gestion de la dette de la Collectivité de Corse au 31 décembre 2025

Fin 2025, la dette de la Collectivité de Corse est composée de 95 emprunts pour un capital restant dû de 1 168 262 076 € (pour mémoire, la dette s'élevait à 1 118 612 808 € au 31 décembre 2024). Cette dette globale est répartie entre 10 établissements prêteurs.

Répartition par prêteurs :



➤ Le principal prêteur, SFIL CAFFIL, représente à lui seul près de la moitié du volume des financements (42 %, soit 493 M€)

➤ La CDC et Dexia disposent d'une part également importante de l'encours (19 %, soit 226 M€) représentant avec la SFIL CAFFIL les deux tiers du volume des financements (61 %, soit 719 M€).

Le taux moyen à cette date est de 2,68 % pour une durée résiduelle de 19 ans et 4 mois.

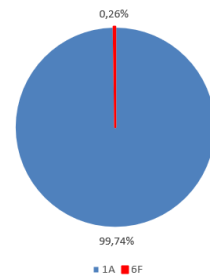
La dette par type de risque :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	663 803 798 €	56,79%	2,45%
Variable	209 622 500 €	17,93%	2,87%
Livret A	292 645 778 €	25,04%	2,93%
Change	2 800 000 €	0,24%	23,67%
Ensemble des risques	1 168 872 076 €	100,00%	2,68%

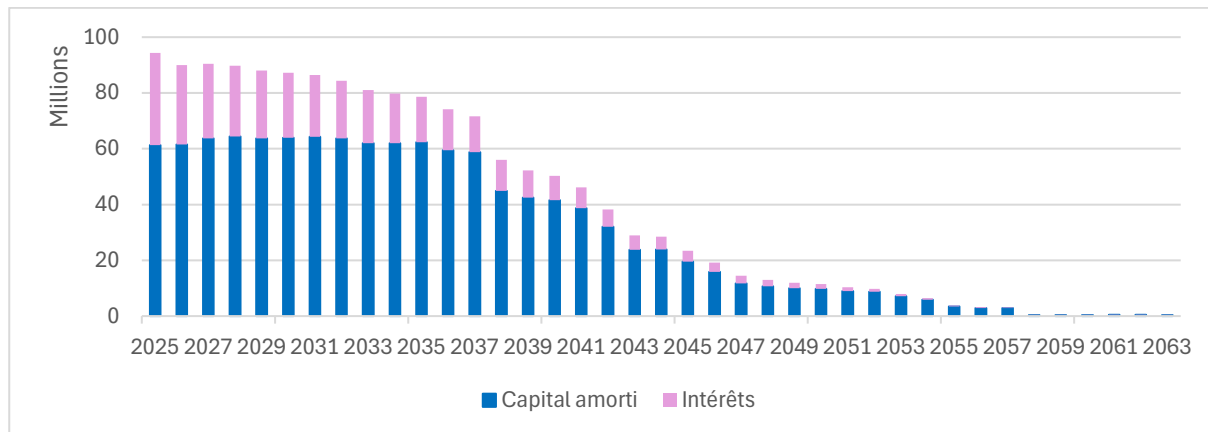
La dette à taux variable (Livret A compris) représente 42,97 % de l'encours.

De la même manière, au sens de la Charte de Bonne Conduite, la dette de la Collectivité à une structure d'indexation à 99,74 % sur un risque 1A (c'est-à-dire non structurée).

Il reste un emprunt indexé sur un risque 6F (0,26), qui ne présente pas d'enjeu de sécurisation au regard de son faible montant.



Profil d'extinction de la dette :



F - L'état des effectifs de la Collectivité de Corse au 31 octobre 2025

Les politiques de gestion des ressources humaines mises en œuvre doivent permettre de répondre à l'enjeu de maîtrise financière tout en garantissant des conditions d'emploi optimales. Afin d'atteindre cet objectif, la Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences sera renforcée. En effet, des leviers de redéploiement internes seront proposés ainsi que des parcours de formation et d'accompagnement des agents en interne pour favoriser la montée en compétences. Dans cette logique, l'enveloppe des recrutements a été estimée sur la base du volume financier dégagé par les départs définitifs d'agents des effectifs. Seuls les départs identifiés comme prioritaires seront remplacés. En termes de besoins nouveaux, seuls certains recrutements sur profil spécifique, seront créés.

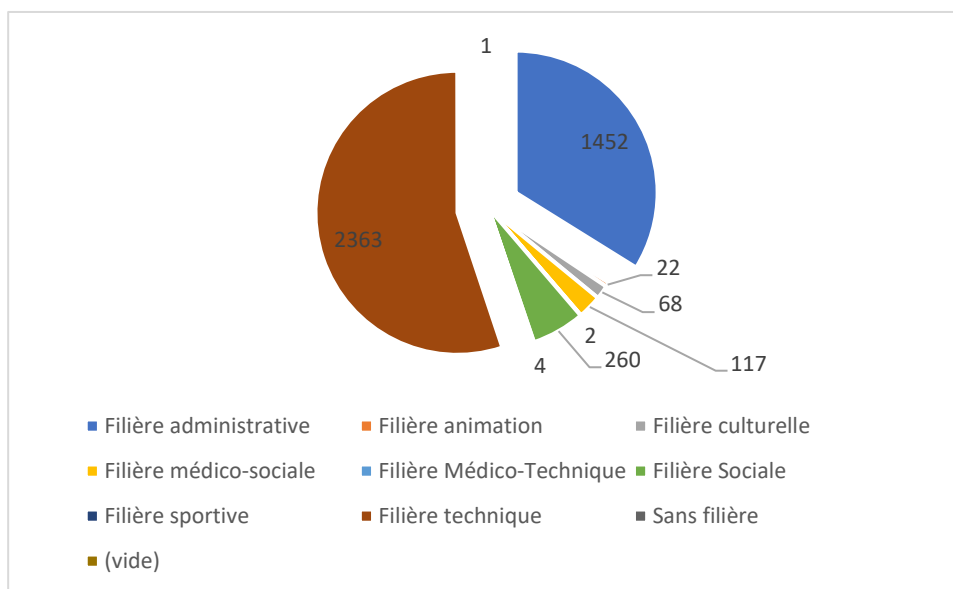
Par ailleurs, les postes de dépenses « RH » tels que l'action sociale, le maintien dans l'emploi, la formation, seront établis à isopérimètre par rapport à l'exercice 2025.

Cette stabilité traduit la volonté de maintenir l'ensemble des dispositifs actuels sans dégrader les conditions d'emploi. Dans cette même logique l'année 2026 sera consacrée à la recherche d'optimisation de nos dispositifs. En effet, les actions engagées en 2025 en matière de restructuration du temps de travail continueront de produire leurs effets sur ce nouvel exercice et elles seront renforcées par des mesures complémentaires.

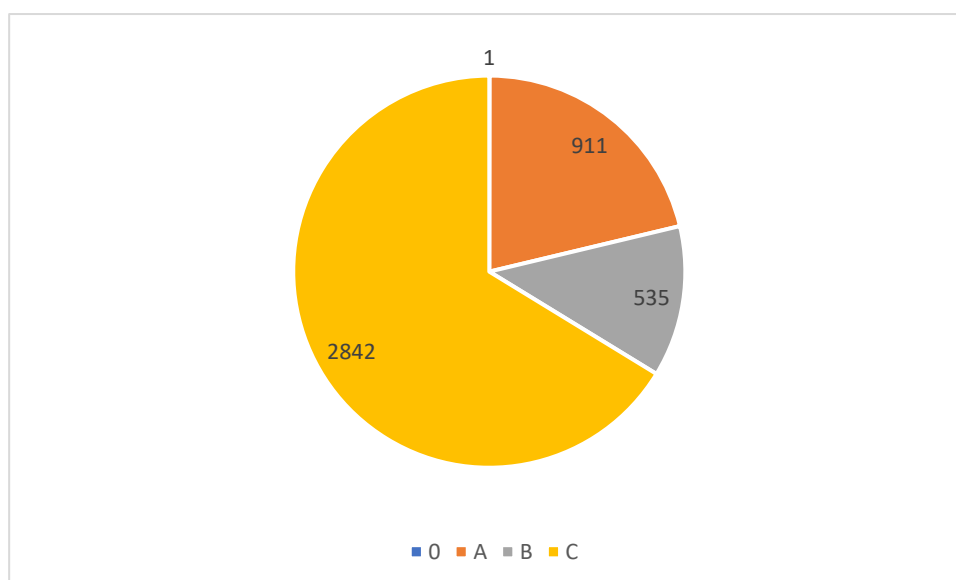
Enfin, comme chaque année il est primordial de rappeler que la masse salariale est caractérisée par une évolution positive, étant précisé que ce phénomène s'explique principalement par les conditions d'avancement définies par les textes en vigueur. De plus, les opérations d'avancement et de promotions, qui traduisent une volonté de valoriser les parcours de nos agents, impactent chaque année la masse salariale. Enfin, les mesures hexogènes qui ont été très impactantes lors des trois derniers exercices budgétaires constituent un second facteur d'explication à la hausse mécanique citée ci-avant. L'exercice 2026 sera significativement impacté par l'augmentation de trois points du taux de cotisation auprès de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales.

Il est nécessaire, au-delà des axes stratégiques présentés ci-avant, de présenter la structure des effectifs au 31 octobre 2025. La Collectivité compte au total 4 368 agents dont 4 289 agents sur poste permanent et 79 sur poste non permanent.

La répartition par filière se décompose comme suit :



La répartition par catégorie est la suivante :



Partie II - Les orientations de la Collectivité de Corse en matière de politiques publiques

Dans un contexte budgétaire incertain et contraint, le Conseil exécutif de Corse souhaite, sans dégrader les ratios d'endettement de la Collectivité de Corse, garantir le plus haut niveau possible d'investissement, au soutien du développement économique et social de l'île, des communes intercommunalités et territoires, et des acteurs économiques, sociaux, culturels et associatifs.

La mise en œuvre de ce choix implique de maintenir une trajectoire budgétaire volontariste et vertueuse, de contenir les dépenses de fonctionnement, et d'optimiser les investissements, lesquels sont, en volumétrie, nécessairement redimensionnés à la baisse, à l'instar de ce qu'on dû faire l'ensemble des Régions et Départements de France, ainsi que toutes les collectivités d'Outre-Mer.

D'un point de vue de la dynamique institutionnelle, cet exercice passe par une efficacité accrue du fonctionnement interne et de l'action externe de la Collectivité de Corse.

La réorganisation et la modernisation de l'administration de la Collectivité de Corse se poursuivent et ont connu en 2025 un élan marqué, qui a vocation à se poursuivre en 2026 (A).

D'un point de vue des choix budgétaires d'investissement, certains secteurs prioritaires ont été confortés, renforcés et/ou améliorés en termes d'engagements financiers ou de complémentarité des politiques publiques (B), la Collectivité de Corse maintenant par ailleurs dans tous les domaines un haut niveau d'engagement (C).

A- La réorganisation et le renforcement de l'administration de la Collectivité de Corse

Comme annoncé lors du précédent débat d'orientations budgétaires, l'administration de la Collectivité de Corse a été modifiée en profondeur en 2025 et à vocation à poursuivre l'optimisation de son organisation dans l'année à venir.

Après la priorité donnée au pilotage des ressources durant l'année 2025, l'année 2026 sera consacrée fortement au pilotage renforcé des politiques publiques stratégiques (1), ainsi qu'au renforcement des liens avec les acteurs et les territoires (2).

1- Le déploiement de la nouvelle organisation administrative

La préfiguration de l'organisation d'une collectivité autonome doit pouvoir reposer sur une ossature administrative parvenue à une nouvelle phase de maturité.

La nouvelle organisation des services de la Collectivité de Corse a comporté plusieurs axes, visant notamment à rendre la Collectivité plus performante pour permettre à la Corse de faire face aux mutations et défis auxquels elle se trouve aujourd'hui confrontée.

Cette évolution vise notamment à permettre une meilleure prise en compte par l'Administration des objectifs identifiés comme prioritaires et stratégiques par la représentation élue de la Corse, d'améliorer sa réactivité et son efficacité, de mieux la connecter aux attentes et besoins des corses et territoires de l'île.

Elle doit également contribuer à accompagner et accélérer la qualité des relations des fonctionnaires et agents à l'institution, à leur permettre d'optimiser leur parcours professionnel, à être valorisés dans leur action, pour qu'il se sentent pleinement partie prenante d'un dessein collectif exaltant : servir l'intérêt général et la Corse.

La modification de l'organigramme a donc eu une double dimension :

- technique et opérationnelle, bien sûr, par exemple en permettant de simplifier l'organisation administrative, de fluidifier les circuits de décision, d'améliorer leur mise en œuvre et leur évaluation, assurer une meilleure lisibilité de l'action publique et de ses priorités mais aussi responsabiliser les cadres et in fine donner un sens plus affirmé à l'action collective et au travail.

- mais également philosophique et politique, en ce qu'elle participe directement de la volonté de renforcer notre institution, la Collectivité de Corse du XXIème siècle, une institution démocratique, ouverte, rayonnante, dont les femmes et les hommes qui la servent, et au-delà tous les Corses pourront être légitimement fiers.

Elle a donc également vocation, au croisement de ces deux ambitions, à renforcer la culture du projet, à développer de nouvelles compétences en matière d'expertise et d'ingénierie ainsi qu'à renforcer notre capacité de projection et d'anticipation pour à la fois répondre aux attentes du présent et préparer l'avenir.

Concrètement, ces objectifs se sont également traduits par la volonté de développer une administration de mission, renforcée dans son volet stratégique et prospectif mais également resserrée et réorganisée au sein de chaque Direction Générale Adjointe des Services.

Concernant les Directions Générales Adjointes, ces dernières ont été resserrées dans leur nombre global (passage de 9 à 6) mais également dans leur organisation interne.

Les politiques publiques se trouvent ainsi recentrées et redéployées autour de logiques et moyens communs.

Des Directions générales adjointes réorganisées

- **La Direction générale en charge des Ressources et de la Transformation de l'Action Publique**

En matière de ressources, l'existence de deux blocs dédiés ne se justifiait plus après la fusion. Les procédures d'harmonisation ont permis de définir un socle commun en matière de systèmes d'informations RH, finances et informatique, qui paraît désormais sécurisé.

En revanche, le contexte budgétaire et la recherche de l'efficience doivent conduire à doter le niveau stratégique de direction générale de leviers de pilotage utiles, permettant le déploiement d'une politique de gestion dynamique. Un besoin de pilotage par la donnée stratégique apparaît avec évidence, qui nécessite d'opter pour la constitution d'une DGA

ressources et transformation de l'action publique répondant aux enjeux d'optimisation de l'allocation des ressources, incluant la mobilisation des concours financiers d'origine diverse, parmi lesquels les fonds européens, d'une gestion des ressources humaines moderne et dynamique, de recherches d'économies financières et d'accompagnement des directions métiers. Cette perspective doit permettre également de sécuriser davantage les procédures et les actes de la Collectivité, en conservant une dimension d'innovation et de communication indispensable à la dynamique des organisations.

A cet égard, le levier SI et digital permet de concevoir des services publics au plus proche des besoins des usagers. Ce levier peut venir accompagner une simplification des démarches administratives et du fonctionnement de la collectivité. Il s'agira de développer un fonctionnement efficace, réactif, proche des citoyens et des territoires, en apportant des solutions innovantes aux problèmes d'accessibilité au quotidien comme aux grands enjeux d'équilibre et de développement maîtrisé du territoire.

Le système d'information et le digital de la collectivité constituent un ensemble d'outils, de méthodes et de services qui améliorent la performance du fonctionnement de la collectivité. Il facilite les échanges d'informations et la collaboration entre les acteurs internes et externes, en apportant une source unique de données exploitables par une multitude d'acteurs. Il offre ainsi des services d'aide à prise de décision. Il joue un rôle décisif dans la dématérialisation des procédures (gestion de la chaîne comptable et financière, gestion des RH, gestion du courrier et des documents...) comme dans la digitalisation des services offerts au public (demandes d'aides...) et dans la relation avec les usagers et citoyens. En ce sens, les systèmes d'information et le digital jouent un rôle de véritable « système nerveux » de la collectivité qui conditionnent la performance de l'organisation et sa transformation progressive (adaptation aux évolutions technologiques, aux besoins nouveaux des usagers, à de nouvelles missions).

Cette double condition, pilotage des ressources et accompagnement au changement, a rendu nécessaire et opportun l'émergence d'une nouvelle Direction générale adjointe en charge des ressources et de la transformation de l'action publique.

Par ailleurs, la mobilisation des fonds européens constitue un levier indispensable pour le développement économique, social et territorial de la Corse. En tant qu'autorité de gestion des programmes 2021-2027, la Collectivité de Corse doit assurer une mise en œuvre performante et sécurisée des crédits.

Le programme, doté de 113 M€, connaît depuis début 2025 une progression significative des taux de programmation et de consommation. Plusieurs dizaines de millions d'euros sont désormais engagés et en cours de certification, permettant d'envisager l'atteinte du seuil de dégagement d'office de 16 M€ d'ici la fin de l'année 2025.

À l'échéance 2026, le seuil de dégagement d'office s'établira à 36 M€, ce qui impose à la Collectivité de Corse de poursuivre la dynamique engagée en matière de certification, afin de sécuriser pleinement la trajectoire de consommation des crédits européens.

- La Direction générale en charge des achats, moyens et immobiliers

La DGA Achats, moyens et immobilier est une DGA support qui participe par ses actions à l'amélioration de la performance de l'administration. Les directions assurent diverses fonctions essentielles à la satisfaction des besoins transversaux des services et plus particulièrement de ceux en charge de missions opérationnelles.

Le principal objectif de la DGA est d'assurer la continuité du service de la Collectivité en fournissant aux services les locaux, le foncier, les fournitures, les matériels et consommables nécessaires à l'activité de chacun. Sa mission consiste également à vérifier et contrôler la régularité des achats par rapport au cadre juridique et réglementaire des marchés publics.

L'action de la DGA s'inscrit dans un objectif de construction d'une Collectivité adaptée aux enjeux contemporains tout en étant capable de répondre aux défis de plus en plus nombreux et de plus en plus forts de gestion de crise et de développement durable.

Qu'il s'agisse de logistique administrative ou technique l'action de cette DGA s'inscrit dans un cadre financier contraint tout en maintenant la qualité du service public avec une forte mutualisation des ressources.

Ainsi, la DGA inclut dans ses actions des objectifs de développement durable en intégrant les enjeux de la lutte contre le réchauffement climatique et, de façon plus générale, de la transition écologique.

Sont privilégiées également les actions portant sur la sécurisation juridique de ses interventions notamment en matière d'achat public, d'opérations foncières et dans la mise en place de programmes pluriannuels comme celui de réhabilitation et construction des locaux prenant en compte les recommandations du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Ainsi, ces fonctions supports se sont organisées autour des axes suivants :

- L'accroissement de la performance de l'administration ;
- L'amélioration du service public par une logistique et des prestations de service de qualité ;
- Le pilotage de la politique patrimoniale et immobilière ;
- La participation à la politique de développement durable, la politique d'achats publics ainsi que la politique de santé sécurité au travail et l'exercice du droit de préemption sur les espaces naturels sensibles.

- La Direction Générale Adjointe Aménagement et Développement des Territoires

La DGA aménagement et développement des territoires a pour objectifs généraux d'œuvrer en faveur de l'aménagement et du développement durable des territoires, ruraux et urbains, montagneux et littoraux, en stimulant l'attractivité des territoires, en accompagnant les initiatives locales, publiques et privées, et en renforçant la solidarité territoriale par le biais d'actions à la fois structurantes et innovantes, d'équipements et d'assistance technique administrative ou financière, aux acteurs du territoire.

L'ensemble des actions est toujours exercé, avec les acteurs et partenaires, à l'aune du changement climatique et de la gestion des risques associés, dans le respect de l'environnement et de la biodiversité insulaire, dans un contexte marqué notamment par les fractures économiques, sociales, le changement climatique et vers plus d'autonomie.

Il s'agit d'accroître la qualité de vie des Corses et l'attractivité de chacun des territoires, en privilégiant les actions structurantes et celles de proximité, au service des

populations et des écosystèmes, dans un souci permanent de préservation et valorisation des espaces et des ressources naturelles.

L'enjeu prioritaire de complémentarité et de réciprocité des actions est au cœur des métiers de la direction générale adjointe aménagement et développement des territoires.

Ainsi, une dizaine de politiques publiques sont mises en œuvre parmi lesquelles l'aménagement du territoire, le logement, la politique de l'eau et des milieux aquatiques, la sécurité sanitaire environnementale (notamment avec les laboratoires d'analyse), les milieux naturels et plus spécifiquement les espaces naturels sensibles, les espaces et sites de pleine nature, la prévention incendie et le développement de la forêt.

Plusieurs schéma sectoriels, destinés à alimenter le plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) en cours de révision, qui fixent les orientations stratégiques dédiées continuent d'être déployés parmi lesquels le plan pour la forêt et le bois corse 2024-2033, le schéma territorial de l'abattage et le schéma territorial des espaces naturels sensibles 2025-2034. Il a pour objectifs généraux d'œuvrer en faveur de l'aménagement et du développement durable des territoires, ruraux et urbains, montagneux et littoraux, en stimulant l'attractivité des territoires, en accompagnant les initiatives locales, publiques et privées, et en renforçant la solidarité territoriale par le biais d'actions à la fois structurantes et innovantes, d'équipements et d'assistance technique administrative ou financière, aux acteurs du territoire.

L'ensemble des actions est toujours exercé, avec les acteurs et partenaires, à l'aune du changement climatique et de la gestion des risques associés, dans le respect de l'environnement et de la biodiversité insulaire, dans un contexte marqué notamment par les fractures économiques, sociales, le changement climatique et vers plus d'autonomie.

- **La Direction Générale Adjointe en charge de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, du Patrimoine, de la Culture, du Sport et de la Jeunesse**

La fusion des deux anciennes DGA Education, enseignement, formation, langue corse et Culture, patrimoine, sport et jeunesse, ainsi que de certaines de leurs directions, témoigne d'une réunion des compétences au service d'une politique publique, permettant une plus grande lisibilité de l'action de la Collectivité, un accroissement des moyens et des compétences au sein des nouvelles directions et un meilleur accompagnement des acteurs et publics. La fusion des deux précédentes DGA favorise une vision globale et partagée des orientations politiques et de l'opérationnalisation des actions menées par les services, de leur pilotage et de leur évaluation assurant une politique publique renforcée au service de l'objectif d'émancipation.

- **La Direction Générale Adjointe en charge des Interconnexions, des Transports, de la Mobilité et des Infrastructures**

Recentrée sur ses compétences autour d'une vision politique des transports interconnectée, la DGA conserve naturellement ses missions techniques et de conduite de projets en maîtrise d'ouvrage dans l'ensemble de ces domaines d'expertise (routes, mobilité, fer, ports, aéroports et le numérique qui rejoint la nouvelle DGA). L'accent est renforcé sur le lien aux opérateurs intervenant dans le domaine des transports : CFC, OTC, ATC et le futur EPIC CCIC. La territorialisation de l'organisation de la DGA est accentuée et facilitera

une capacité de planification améliorée en cohérence avec le PADDUC et les schémas stratégiques territoriaux dont elle a la charge.

- **La DGA Solidarités et de la Promotion de la Santé**

Son périmètre et sa structuration sont la traduction des compétences qu'exerce la Collectivité dans les domaines social et sanitaire. Les directions actuelles correspondent aux politiques publiques identifiées et menées en faveur de la protection de l'enfance, de l'action sociale de proximité, de l'autonomie (personnes âgées et en situation de handicap), de l'insertion et du logement, de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire.

Des délégations stratégiques mises en place

Trois délégations générales ont été créées, rattachées auprès de la Direction Générale des Services :

- Une première, « **Lingua, Europa, Mediterraniu, Internaziunale è Valurizzazione istituziunale** » ayant vocation à figurer l'être et le rapport au monde de la Corse, de son peuple, et de la société insulaire. Cette délégation rassemble les missions relatives à l'identité et la place de la Corse en Méditerranée mais également à l'international. Elle place ainsi les relations internationales dans leur champ naturel, et non plus en les abordant sous le seul angle de partenariats financiers (fonds européens...), cette partie étant conservée au sein de la DGA Ressources. La Direction de la langue Corse est également logiquement placée à ce niveau, retrouvant sa place naturelle, à la fois centrale et transversale à l'égard de l'ensemble des services et politiques publiques, et non plus pensée comme un unique volet, voire appendice, des politiques culturelles comme le suggérait son ancien positionnement au sein de la DGA Education, Enseignement, Formation, et Langue Corse.

- Une deuxième délégation « **Planification stratégique et transitions** » rassemble les moyens et ressources visant à penser les grandes mutations de demain, pour les anticiper, les préparer et les accompagner. Du PADDUC, à la lutte contre la spéculation foncière, aux modèles économiques en passant par les risques majeurs et la résilience territoriale, la délégation assurera un pilotage stratégique en lien avec les différentes politiques publiques de la Collectivité mais également des agences et offices.

- Enfin, une troisième délégation « **Relations publiques- Partenariats stratégiques** » a vocation à assurer là encore un pilotage stratégique des différentes relations de la Collectivité avec les acteurs publics et privés, pour en permettre une vision et une gestion globales, consolidées, et prospectives.

2- Le renforcement des liens avec les acteurs institutionnels, les communes et intercommunalités, et les territoires

L'Assemblée de Corse

Outre les missions parlementaires de l'Assemblée de Corse, l'année 2026 verra se décliner huit priorités :

- Une implication soutenue des membres de l'Assemblée de Corse dans la finalisation du processus de révision constitutionnelle et la préparation de la loi organique portant statut d'autonomie,
- Le développement de la démarche « Corsica Pruspettiva 2050 »,
- La quatrième mandature de l'Assemblea di a Giuventù et la préparation de son renouvellement,
- L'activité du Comité d'Evaluation des Politiques Publiques,
- La dixième session de l'Assemblea di i Ziteddi,
- Les partenariats avec les régions autonomes voisines,
- L'organisation d'une conférence européenne et internationale sur l'insularité : la Présidente de l'Assemblée de Corse assure, pour deux ans, la présidence de la Commission des Îles de la CRPM. Dans le contexte de la préparation, par la Commission européenne, d'une future stratégie dédiée aux îles et de l'instauration d'une clause d'insularité, il apparaît particulièrement pertinent que l'Assemblée de Corse et la Collectivité de Corse puissent accueillir l'Assemblée générale de la Commission des Îles prévue en 2026.
- La poursuite et le renforcement de la traduction corse/français des séances publiques de l'Assemblée de Corse.

Le CESEC

Le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse veillent à respecter et valoriser le rôle important du CESEC de Corse.

Membre de l'association « Assemblée des Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux de France », le CESEC de Corse est membre de droit depuis le 1^{er} décembre 2023 du Réseau des conseils économiques et sociaux de l'Arc Méditerranéen.

Le Réseau a pour objet de :

- Favoriser au niveau interrégional les réflexions à caractère économique, social et environnemental à l'échelle de l'Arc méditerranéen,
- Faciliter la connaissance mutuelle, l'échange de bonnes pratiques et le travail collaboratif des entités civiles du territoire commun de l'Arc. Ouvrir les possibilités de collaboration avec les entités civiles des régions de l'ensemble de la Méditerranée,
- Favoriser la création d'un observatoire sur la pollution par les plastiques en la Méditerranée par la mise en réseau des laboratoires de recherche publics et privés des différents pays qui travaillent sur cette problématique,

- Participer aux événements internationaux relatifs à la préservation des milieux marins,
- Promouvoir l'organisation d'un Forum international de la Méditerranée par l'Union européenne.

En 2026, l'implication forte du CESEC se poursuivra, notamment à travers les saisines systématiques sur l'ensemble des rapports importants, et ses travaux sur auto-saisine (comme par exemple ceux sur la ruralité, les transports, le système éducatif corse, etc.)

La Chambre des Territoires

La Chambre des Territoires est une instance de dialogue entre la Collectivité de Corse, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et les communes sur les grands enjeux liés au développement local et territorial, à l'exercice combiné de leurs compétences et à la cohérence de l'action publique des collectivités précitées sur l'ensemble du territoire insulaire.

La Chambre des Territoires a pour mission de promouvoir la prise en compte de la diversité des territoires dans la définition, et la mise en œuvre des politiques publiques.

Elle s'est fixée comme objectif global de rendre plus efficace la territorialisation des politiques publiques de la Collectivité de Corse.

Avec l'installation de la quatrième mandature et d'une nouvelle dynamique impulsée par le Président du Conseil exécutif, la Chambre des Territoires connaît depuis trois ans une montée en puissance à sa demande et celle des élus membres.

Cela se traduit par une augmentation continue des sollicitations des services et instances de la Collectivité de Corse et de ses partenaires, des demandes d'avis divers et la tenue de réunions de groupes de travail thématiques, mais également par une mobilisation de l'instance pour l'évolution de ses prérogatives et enfin par son rôle de chef de file, consacré par la loi, dans la mise en œuvre de l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » et de ses évolutions.

De même, la Chambre des territoires est appelée à contribuer de façon forte à l'évolution de dispositifs (par exemple les règlements d'aides aux communes, intercommunalités et territoires) ou de documents stratégiques (par exemple le PADDUC) intéressant directement son objet.

La nécessité de cranter et de renforcer la structure administrative et financière du Secrétariat général s'impose, à plus forte raison avec l'installation en 2026 de la 5^{ème} mandature.

Ce renforcement est de surcroît une demande forte des élus de la Chambre des Territoires, relayée par le Président du Conseil exécutif et Président de la Chambre des Territoires.

Enfin, la réflexion sur le rôle et les prérogatives qui pourraient être conférées à la Chambre se poursuivent et ont vocation à être finalisées au premier trimestre 2026.

Les orientations budgétaires 2026 s'inscrivent dans cette logique d'ensemble de renforcement et dans la continuité des précédents exercices.

L'Assemblea di a Ghjuventù

Instance consultative permettant d'associer une représentation de la jeunesse au fonctionnement des institutions de la Corse, l'Assemblea di a Ghjuventù continuera de voir son rôle reconnu, notamment sous l'impulsion de la Présidente de l'Assemblée de Corse, très attachée au bon fonctionnement de l'institution, et avec l'implication soutenue du Conseil exécutif de Corse.

A ces trois instances consultatives s'ajoutent le Comité d'évaluation des politiques publiques et la Commission de lutte contre les pratiques mafieuses, créée par délibération de l'Assemblée de Corse en date du 30 octobre 2025.

Le soutien aux communes, intercommunalités et territoires

En matière de soutien financier aux territoires les schémas de Développement Urbain Durable (validé en 2025) et celui d'Aménagement, de Développement et de Protection du Massif de Corse (révisé en 2025) renouvèlent le cadre d'intervention particulier à appliquer.

De façon transversale, en 2026, le renforcement d'une relation aux acteurs des territoires basée sur la proximité par la construction d'un lien renforcé entre la Collectivité de Corse, les territoires et les acteurs majeurs que sont les communes et les intercommunalités, au plan institutionnel, et les forces vives des territoires, a été identifié comme un enjeu prioritaire par la Collectivité de Corse.

Elle trouvera sa matérialisation à travers une politique publique territoriale d'accompagnement.

Il s'agit de développer une action publique au cœur des territoires basée sur :

- Une proximité de l'accessibilité visant à faciliter et accompagner les initiatives en améliorant la réponse apportée aux acteurs des territoires dans leur relation à la Collectivité de Corse en tant qu'usagers,
- Une proximité de la conception et de la compréhension visant à conforter les dynamiques portées par les acteurs sur leurs territoires et à faciliter l'appropriation des grands enjeux par un accompagnement adapté
- Un principe d'innovation publique mis au service du développement des territoires et de l'innovation territoriale portée par les acteurs.

En vue d'une nouvelle relation aux territoires, la nouvelle organisation administrative de la Collectivité a conduit à la création d'une Mission « Relations aux Territoires », interface de la proximité et interlocuteur de premier plan dans ce domaine et à l'intégration du Corsica Lab au sein du dispositif d'accompagnement des acteurs.

Véritable outil de la transformation de l'action publique, le Corsica Lab est un lieu d'expérimentation de méthodes d'innovation centrées sur l'utilisateur et sur les usages. Son offre de services permettra d'accompagner la conception, le déploiement et l'optimisation des politiques publiques et du service rendu aux usagers.

Parallèlement, les discussions sont en cours avec les deux associations de maires pour renforcer et optimiser la présence de la Collectivité de Corse sur les territoires, en intégrant les contraintes budgétaires et la logique d'équité territoriale.

En ce qui concerne le soutien aux communes et particulièrement la structuration de l'aide financière aux communes, l'année 2026 est à la fois une année de renouvellement du cadre réglementaire, ceci alors même que près de 190M€ de stock d'AP restent théoriquement à réaliser.

De nouveaux dispositifs, intégrés au nouveau règlement des aides prévu pour entrer en vigueur dès le début de l'année 2026, viendront renforcer l'impact des politiques publiques en recentrant les soutiens sur des opérations à forte valeur ajoutée, porteuses de transformation durable.

Ils traduisent une volonté de rationalisation et d'optimisation de l'action publique, dans un contexte de contraintes budgétaires croissantes.

Pour l'année 2026, l'objectif poursuivi par le Conseil exécutif de Corse est de maintenir un haut niveau d'engagement pour l'aide aux communes, intercommunalités et territoires, malgré le contexte budgétaire contraint, et alors même que les régions de France ont annoncé une diminution substantielle de leurs dispositifs en la matière.

Ce choix politique fort, y compris sur des dispositifs n'ayant aucun caractère obligatoire, est en cohérence avec la politique volontariste mise en œuvre par le Conseil exécutif de Corse depuis 2015 : renforcement qualitatif et quantitatif de l'aide aux communes, effort particulier en faveur des petites communes et de l'intérieur et de la montagne, incitation forte aux projets structurants à l'échelle de la commune ou au-delà....

Dans cet ensemble, la politique logement et les dispositifs associés, d'aide directe ou de contractualisation avec les bailleurs sociaux, notamment les offices publics d'HLM qui verront leurs conventions d'objectifs et de moyens renouvelées.

En Pumontu uniquement, Collectivité de Corse, bien que n'étant pas de compétence an qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, venant aux droits du Conseil départemental de Corse-du-Sud est membre du syndicat d'énergie de Corse-du-Sud (SDE2A).

Pour l'année 2026, la Collectivité de Corse prévoit de continuer de contribuer au financement du SDE2A au titre de sa participation statutaire.

La Collectivité de Corse contribue également à la politique de l'abattage en Corse en finançant le Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse (SMAC) dont la Collectivité est membre. Cet engagement vise à garantir la qualité et la régulation du secteur de l'abattage, tout en assurant la sécurité alimentaire et le respect des normes sanitaires et environnementales sur l'île. Dans cette optique, un schéma d'abattage a été voté en fin d'année 2023 avec pour objectif de mettre en convergence politique agricole, filières animales et outils dans le cadre d'une gouvernance dynamique et prospective. Une enveloppe constante de 3,5 M€ (AE/CPF) est dédiée au fonctionnement de cette structure.

B- Focus sur les politiques publiques priorisées et renforcées pendant l'année 2026

Malgré les contraintes budgétaires et a fortiori dans un contexte imposant une priorisation des choix, certaines politiques publiques doivent être impérativement sanctuarisées, maintenues, voire renforcées.

A titre non exhaustif, certaines de celles-ci seront ci-après rappelées :

L'aide aux communes, intercommunalités et territoires

La structure des communes et des intercommunalités en Corse, les inégalités économiques, sociales et territoriales, la dépendance de nombre d'entre elles à l'aide financière de la Collectivité de Corse, la nécessité absolue de permettre à l'intérieur et à la montagne de survivre d'abord, de se développer ensuite, les effets induits par le financement d'opérations par la Collectivité de Corse sur le tissu économique et social local conduisent à considérer l'aide aux communes, intercommunalités et territoires, comme une priorité de premier rang, et ce alors même que nombre des dispositifs mis en place par la Collectivité de Corse ne relèvent pas de compétences obligatoires et sont de nature extra-légale (cf. supra).

Les politiques sociales en faveur d'une société solidaire et inclusive

La Corse est marquée par un taux de pauvreté le plus élevé de France métropolitaine (18,3 % contre 14,7 %) et par un nombre de personnes âgées plus important (30 % de 60 ans ou plus contre 25 % au niveau français), cette population âgée se caractérisant elle-même par un taux de pauvreté supérieur au niveau français (16,3 % sur le Pumontu, 20,1 % sur le Cismontu contre 10,7% en moyenne). Par ailleurs, elle subit un niveau de prix le plus élevé et un taux de sortie des jeunes sans qualification de 29 % (vs 25,7 % en France hors Mayotte).

Dans ce contexte, le Conseil exécutif de Corse a fait de la construction d'une société solidaire et inclusive l'une de ses priorités majeures. Endiguer la précarité, éviter le basculement dans la pauvreté et assurer une meilleure couverture des besoins dans le cadre d'un maillage pertinent du territoire constituent des enjeux essentiels de la politique sociale.

Dans cette optique et dans le cadre d'orientations stratégiques et de schémas directeurs adoptés par l'Assemblée de Corse, des dispositifs de prévention et de soutien sont mis en œuvre au travers essentiellement de deux règlements - le règlement des aides sociales et médico-sociales (RDA) et le règlement des interventions (RDI) -, mais également dans le cadre des contrats et des conventions conclus avec nos partenaires (Etat, CAF, centres d'actions sociales, associations, ...) ou de programmes tels que le pacte/programme territorial d'insertion 2023-2027 au profit des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

Les politiques en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ont représenté en 2025 à elles-seules plus de 68% des crédits de paiement de fonctionnement (soit plus de 155 M€) du budget Social/Santé de la Collectivité de Corse, auxquels s'ajoutent 1,66 M€ dans le cadre du plan de soutien à l'investissement des

établissements sociaux et médico-sociaux. C'est le prix d'une action volontariste et ambitieuse visant à affronter le risque et les effets de la dépendance, en proposant un vaste panel de soins et de services à domicile (Invechjà bè in casa soai), mais aussi une offre diversifiée d'hébergement (EHPAD, accueils familiaux, résidences autonomie, habitat inclusif).

La politique en faveur de l'enfance, quant à elle, a mobilisé près de 30 M€ en 2025 au travers de l'aide sociale à l'enfance (ASE), mais aussi de la protection maternelle et infantile (PMI), de la crèche Laetitia réorientée vers une crèche à vocation préventive et de la mise en place de deux Case zitelline à Bastia et Aiacciu pour coordonner le parcours de santé des enfants de 6 à 11 ans. Une action forte en matière d'investissement est à présent indispensable pour augmenter les capacités d'accueil des enfants des structures collectives (foyers d'hébergement d'urgence, lieux d'accueil et de vie), compte tenu notamment de la diminution du nombre des familles d'accueil et de l'augmentation des enfants confiés à l'ASE.

Autre poste important, la politique en faveur des bénéficiaires du RSA qui a mobilisé en 2025 plus de 40 M€, soit près de 20 % des crédits de fonctionnement, avec le choix délibéré de proposer un accompagnement personnalisé social et professionnel intensifié des personnes éloignées de l'emploi, en travaillant sur leur insertion et sur la levée des freins au retour à l'emploi les plus importants (mobilité, illettrisme et illettrisme, santé, logement, garde d'enfant...). A noter que pour la 1ère année depuis 2021, on constate une légère hausse du nombre de bénéficiaires du RSA avec plus de 5 500 foyers allocataires.

En 2026, le montant total des crédits de l'action sociale et sanitaire devrait s'élever, au titre du budget primitif, à une enveloppe d'environ 232 M€, dont près de 230 M€ de crédits de paiement en fonctionnement, soit une augmentation de 4,4 % par rapport aux crédits votés au titre du budget primitif 2025. Les crédits d'investissement seront notamment affectés au financement des projets de travaux des établissements sociaux et médicosociaux au titre du plan d'investissement.

La sécurisation des moyens dédiés à la sécurité civile et à la protection des populations

Dans un contexte marqué par l'aggravation des menaces et des risques, notamment liés au réchauffement climatique, le Conseil exécutif de Corse considère qu'il est conforme aux missions et, quelquefois même au-delà des textes, comme cela a par exemple été le cas au moment du Covid, et au rôle de la Collectivité de Corse d'être une institution engagée dans la protection des corses et de leur terre.

Ainsi et par exemple, la politique de prévention incendie et de protection des citoyens est également servie par les partenaires historiques et déterminants, les Services d'Incendie et de Secours (SIS) Pumonti et Cismonti, que la Collectivité de Corse a choisi de renforcer de façon conséquente, en investissement et en fonctionnement, depuis la fusion de 2018.

En corollaire de cet engagement, les SIS se sont engagés résolument dans une trajectoire budgétaire vertueuse et une politique de recrutement et de formation d'excellence, leur permettant d'être considérés comme leaders et exemplaires au plan français et européen.

Cette politique dynamique et innovante s'est notamment concrétisée par la création de l'EPISC, premier établissement de cette nature dans le paysage institutionnel français.

Dans ce cadre, l'année 2026 sera marquée par de nouvelles conventions d'objectifs et de moyens pluriannuelles empreintes de la volonté de convergence des pratiques et vers un établissement partenaire unique sans préjudice du lien de proximité nécessaire à leurs actions. Ces partenariats nouveaux s'inscriront aussi dans le cadre d'une recherche constante d'efficience en réponse aux mutations opérationnelles et financières qui s'imposent aux SIS et à la Collectivité. Cette collaboration s'inscrit dans une démarche proactive de prévention des risques, visant à renforcer continuellement les capacités opérationnelles des SIS pour faire face aux enjeux sécuritaires spécifiques de l'île.

L'année 2026 sera également celle de l'engagement de la nouvelle stratégie de résilience territoriale de la Collectivité de Corse, soumise à l'examen et au vote de l'Assemblée de Corse lors de la session de novembre 2025, et qui inclut dans son périmètre l'intégration de l'ensemble des enjeux liés au réchauffement climatique.

En matière de sécurité sanitaire environnementale, les 2 laboratoires territoriaux (Cismonte et Pumonte) ont engagé leur démarche de fusion tout en maintenant un haut niveau d'activité.

La convention cadre de gestion des terrains du Conservatoire du Littoral (CdL) a été renouvelée fin 2024, et 2026 sera l'année du bilan intermédiaire. En 2026, la Collectivité de Corse poursuit son engagement sur la gestion en régie des propriétés du CdL (21 150 ha, dont 468 ha sur le domaine public maritime) ainsi que sur d'ENS propriétés en propre (22 sites d'une surface totale de 5 662 hectares).

La révision du PADDUC

Au-delà de sa dimension de document d'urbanisme, donc d'outil privilégié de lutte contre la spéculation et en faveur d'un aménagement harmonieux du territoire, le PADDUC est porteur d'une vision globale de la société corse dans laquelle nous voulons vivre et a vocation à apporter des réponses opérationnelles à tous les grands problèmes et défis auxquels est confrontée la société corse.

L'année 2026 sera marquée par une échéance importante : la révision du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse, validée et désormais engagée (délibération n° 24/139 AC de l'Assemblée de Corse).

Cette révision partielle a pour objectif premier de réinterroger le modèle actuel de développement et d'aménagement de la Corse, en lui donnant les moyens de répondre efficacement aux grands défis posés par les évolutions économiques, environnementales, sociales et sociétales survenues au cours de la dernière décennie.

Cette révision du PADDUC impose donc aujourd'hui une relecture et une adaptation de ses orientations stratégiques au regard de deux phénomènes majeurs :

1. D'une part, l'évolution démographique, marquée par une croissance forte mais inégalement répartie sur le territoire et par un vieillissement prononcé de la population ;
2. D'autre part, le changement climatique, dont les effets se manifestent de manière accélérée et spécifique sur les territoires insulaires méditerranéens.

Il s'agira également, dans le cadre de la révision partielle engagée, de construire collectivement un PADDUC conforme à notre engagement politique vers l'autonomie et de la souveraineté de l'île, en y intégrant les combats pour la défense des droits fondamentaux

du peuple corse, la préservation des biens communs ou encore la sauvegarde de notre identité collective.

Ces objectifs seront notamment déclinés de manière transversale au niveau :

- des trois volets du PADDUC actuellement en vigueur et dans leurs orientations stratégiques respectives ;
- des schémas et plans sectoriels en cours d'élaboration, notamment dans les domaines du transport (Planification régionale de l'intermodalité (PRI), Planification Régionale des Infrastructures de Transport (PRIT) et de l'environnement (Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) ;
- des nouvelles priorités politiques définies depuis 2015 par le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse, notamment autour des notions fondamentales telles que la défense des biens communs ou encore la lutte contre la spéculation foncière, la criminalité organisée et les pratiques mafieuses ;
- des orientations réglementaires et des dispositions issues des nouveaux textes législatifs et réglementaires publiés depuis octobre 2015, notamment en matière d'urbanisme (loi ELAN, loi Climat et Résilience, loi ZAN, loi Le Meur-Echaniz), tout en prenant en considération les évolutions institutionnelles devant conduire à un statut d'autonomie de la Corse.

La révision du PADDUC s'inscrit dans un calendrier prévisionnel structuré autour de plusieurs étapes clés qui se déclinera jusqu'à fin 2027 :

- Axe thématique ZAN.
- Axe thématique dispositions de la loi ELAN.
- Axe thématique principe de la loi Le Meur.
- Axe thématique. Lutte contre la spéculation foncière et immobilière.
- Axe thématique défense, protection et valorisation des biens communs (ressources naturelles, culturelles, patrimoniales et sociétales partagées).
- Axe thématique combat contre les pratiques mafieuses.
- Rédaction et mise en forme générale du PADDUC.
- Débat d'orientation à l'Assemblée de Corse
- Arrêt du PADDUC soumis à enquête publique.
- Lancement de l'enquête publique.
- Décembre 2027 : Approbation définitive du PADDUC révisé.

A ce titre et dans le cadre de la mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance 2024-2028 (délibération n° 24/056 AC de l'Assemblée de Corse du 26 avril 2024) liant la Collectivité de Corse et l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse (AUE), l'AUE, en 2026, est missionnée, en lien avec la Délégation Générale « Planification stratégique et transitions » de la CDC qui assure la responsabilité de la révision du PADDUC, pour un accompagnement sur les volets technique, administratif et juridique liés à cette révision. Plusieurs rapports stratégiques sont attendus pour 2026, dont :

- Rapport relatif à l'axe thématique "ZAN" avec scénarii,
- Rapport relatif à l'axe thématique "Loi ELAN" avec scénarii,
- Rapport relatif à l'axe thématique "Loi Le Meur-Echaniz".

La révision du PADDUC impliquera, par ailleurs, la mise en œuvre d’actions de communication dès 2026 et tout au long de la procédure, comme la mise en œuvre d’actions de concertation interne et externe (COPIL, COTECH, séminaires, groupes de travail, ateliers, entretiens etc.), et notamment délocalisées dans les différents territoires, la mobilisation de tous les acteurs de la Collectivité de Corse mais également de la société Corse.

Elle supposera, de même, la production de support (de travail, de concertation, de communication etc.) et de différents livrables (rapports, notes, documents constitutifs du PADDUC etc.)

La révision du PADDUC se fera au service notamment de l’aménagement du territoire, des transitions économiques et écologiques et de la prise en compte des risques majeurs. Dans ce cadre, celui-ci intégrera, en outre, le développement et le maintien de l’économie sociale et solidaire, la stratégie foncière tant en matière urbaine (incluant les grands projets stratégiques dont la réflexion portant sur le projet de port de Bastia) qu’agricole, la prise en compte des risques majeurs et de la gestion du trait de côte.

Le soutien à l’agriculture de production

Vers la mise en place d’un fonds de portage foncier agricole et de mise en valeur des terres cofinancé par le PTIC

Les problématiques de tenures foncières sont reconnues comme constituant un frein majeur au développement de l’agriculture et à la croissance économique de la Corse.

L’absence de titre de propriété, la complexité des indivisions successorales, l’excès de morcellement, le défaut d’aménagement foncier rural, la spéculation sur le devenir des terrains ou la rétention foncière dans les interfaces urbaines et habitées sont autant de problèmes qui privent les agriculteurs de réelle maîtrise foncière, et brident au surplus les initiatives de potentiels porteurs de projet.

Au-delà des moyens d’intervention ponctuels ou au fil de l’eau qui peinent à s’exercer au regard de l’ampleur de la tâche (GIRTEC, SAFER, Aménagement foncier rural, Commission foncières, Associations Foncières...), cette situation appelle à engager une démarche volontariste de conservation et de mobilisation des terres agricoles à des fins productives.

La constitution d’un *fonds foncier agricole à l’installation et à l’amélioration des terres* (FF) a été approuvée par l’Assemblée de Corse en 2018. La dotation initiale de 2,4 M€ a été abondée de 2 M€ portant l’encours actuel du fonds à 4,4 M€. Ce FF a pour vocation de stocker des parcelles à vocation agricole en vue de les redistribuer prioritairement à des jeunes agriculteurs tout en intégrant le portage d’opération de mise en valeur des terrains acquis en assurant au démarrage la trésorerie et l’autofinancement des opérations.

Au cours des 6 années (2019-2024) de mise en œuvre du dispositif, le fonds est intervenu sur 545 ha acquis et remis en candidature au bénéfice de 42 porteurs de projets, pour un montant d’intervention de 3 M€. Sur le volet amélioration des terres visant à accélérer la remise en valeur des terrains acquis par un portage financier, une opération est en cours sur l’ancien domaine de Casabianca.

Afin d'élargir les modalités d'intervention du fonds foncier actuel, une demande de création d'un fonds de portage a été formalisée et proposée à l'Etat par le Conseil exécutif de Corse, ceci dans le cadre du financement PTIC.

Ce fonds a vocation à renforcer la maîtrise publique sur le foncier à vocation agricole dans les zones stratégiques, en partenariat et concertation avec les communes, la Chambre d'Agriculture et la SAFER.

Avec l'objectif d'un minimum de dotation d'intervention de 10 M€ via le PTIC, le fonds de portage viserait ainsi à « remettre sur le marché » de la production, de la vente ou de la location des biens agricoles indivis ou abandonnés, dont les potentialités productives sont avérées et ce, dans le respect des droits de propriété.

Il s'agit ainsi d'engager une véritable démarche de « rénovation agraire » en adéquation avec le PADDUC et les projets d'aménagement des collectivités locales, d'intervenir sur le frein que constitue l'accès au foncier et de répondre aux enjeux stratégiques de renforcement de l'autonomie alimentaire et de protection des terres agricoles.

Renforcer la capacité d'abattage en Corse

Compte tenu du nécessaire renforcement des capacités d'abattage en Corse, plusieurs projets sont en cours.

Tout d'abord, il s'agit d'améliorer les infrastructures actuelles en vue notamment d'une mise aux normes des équipements. La création d'un nouvel abattoir multi-espèces à Portivechju devrait également permettre de répondre à une demande croissante au niveau de la micro-région et plus largement des exploitations du sud de la plaine orientale.

Enfin, le projet de pôle « petits ruminants » déposé au titre du financement PTIC vise à structurer la filière « viande » ovine-caprine et à rendre aux agneaux et aux cabris leur statut de « co-produits » de la production laitière / transformation fromagère.

Ce pôle regroupera un abattoir spécialisé, une unité de découpe pour la préparation des pièces de viande, un atelier de surgélation et une unité d'expédition. L'objectif est de valoriser les agneaux et les cabris en s'adaptant aux nouveaux modes de consommation (produits « piécés ») et en reportant une partie de la production vers des périodes plus propices à la vente (saison estivale notamment). Il a pour finalité une meilleure valorisation de ces produits en trouvant de nouveaux segments de marché au niveau local mais également sur le continent.

Par ailleurs, face aux difficultés rencontrées par plusieurs filières agricoles, des échanges et des accords ont eu lieu en juillet 2025 entre la Présidente de l'OEHC et les représentants du monde agricole. Une nouvelle tarification de l'eau pour ces filières, revue à la baisse, fera l'objet d'un rapport proposé par le Conseil exécutif de Corse lors de la session de l'Assemblée de Corse de novembre 2025, pour une entrée en vigueur dès 2026.

Dans ce cadre, une délibération sera présentée lors d'un prochain Conseil d'Administration de l'OEHC, afin de ramener le tarif d'abonnement du débit horaire souscrit, fixé en 2025 de 31,74 €/m³, à 24 €/m³ pour tous les agriculteurs concernés.

Cette mesure doit permettre d'alléger la charge financière qui pèse sur les exploitations, en particulier celles en tension et fragilisées par les évolutions du changement climatique. Dans le cadre du Budget Primitif 2026, la Collectivité de Corse apportera ainsi

un soutien financier spécifique, via l'OEHC, afin d'alléger la charge des filières dites « en tension » - fourrages, céréales et élevage - en ramenant le coût de l'eau à 250 €/ha.

Afin de garantir la sécurité juridique de cette opération et sa conformité aux règles en vigueur, les conditions générales des abonnements seront modifiées lors du Conseil d'Administration de l'OEHC. Le contrat d'abonnement passera désormais à durée indéterminée, ce qui permettra d'adapter les tarifs tout en offrant aux abonnés la possibilité de résilier leur contrat dans un délai raisonnable. Ce dispositif vise à assurer à la fois le respect des exigences légales et l'équité entre tous les usagers agricoles.

La création d'une structure de financement intégrée au service du développement de la Corse

Le contexte de contraintes économiques et financières a amené la Collectivité de Corse via l'ADEC à s'interroger sur la pertinence de la création d'une structure de financement permettant d'accompagner les besoins des acteurs économiques, mais aussi des collectivités, en intégrant au sein d'une entité unique, les activités adressant l'ensemble des problématiques de financement, de l'accès aux fonds pour les entreprises et les collectivités à la gestion des participations au capital d'entités intervenant dans les secteurs stratégiques pour le territoire.

Les principaux bénéficiaires visés seraient les entreprises corses, ainsi que les collectivités, en répondant à une double logique : irriguer de manière granulaire entreprises et collectivités pour leurs besoins de trésorerie et d'équipements mais également financer les acteurs publics les plus importants pour leurs projets structurants de développement ou leurs programmes massifs de rénovation des infrastructures existantes.

Les ressources de cette structure de financement intégrée seraient basées sur la mobilisation de fonds de développement et ou de garantie, en provenance des organismes internationaux (notamment l'Union Européenne, par exemple la BEI) ou de l'Etat, d'emprunts obligataires (réalisés par la Collectivité de Corse ou directement par la structure de financement), par le refinancement bancaire mais également par la collecte de l'épargne corse au travers de différents mécanismes : campagnes de souscription aux émissions obligataires, livret d'épargne « Corse », bénéficiant éventuellement d'avantages fiscaux, mobilisation de « tickets » plus importants au travers de la dette privée ou du (quasi)-capital, le cas échéant éligible à l'assurance vie.

En 2026, cette étude devra se concrétiser en concertation avec les acteurs économiques et ceux du financement, en y associant les différentes instances de la Collectivité de Corse.

Le dispositif d'achat de flux aériens, outil décisif pour un tourisme durable inscrit dans un modèle global de développement économique, social et territorial

L'importance du tourisme dans l'économie de l'île est avérée.

Il convient de soutenir, de sécuriser et de développer l'industrie touristique tout en respectant les orientations stratégiques définies par l'Assemblée de Corse dans le schéma

d'orientation pour le développement touristique (SODT) qui constitue l'annexe 8 du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) que l'on peut résumer de la façon suivante : « un tourisme durable fondé sur l'identité et largement réparti sur l'année et sur les territoires ». Il est rappelé que les actions de développement figurant au sein du SODT doivent s'inscrire dans une dynamique de développement en accord avec les enjeux environnementaux et une identité culturelle forte.

Dans ce cadre, les efforts porteront sur :

- L'étalement de la saison touristique par une meilleure fréquentation avant et après la période estivale constitue un objectif majeur pour la Corse. La difficulté principale pour atteindre cet objectif résidait dans le manque de liaisons entre la Corse et le continent en dehors des mois d'été. Avec le dispositif « achat de flux » la Corse dispose désormais d'un outil qu'il faudra exploiter en concertation avec tous les acteurs du tourisme de l'île. En dehors de ce dispositif, l'ATC mène en relation avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse et les compagnies de transport, notamment Air Corsica, un travail de fond pour inciter à l'ouverture de nouvelles lignes ;
- La diversification de nos marchés par l'accroissement des visiteurs étrangers tout en maintenant le flux domestique.
- Une meilleure répartition des flux de visiteurs sur les différents territoires de l'île en mettant l'accent sur nos régions de l'intérieur par la valorisation de leurs atouts naturels et culturels.

Par ailleurs, les actions de promotion touristique de la destination Corse se poursuivront : les campagnes de communication, l'organisation d'opérations événementielles, la participation à des salons et workshops en France et dans toute l'Europe, l'accueil de médias en Corse et l'édition de documents promotionnels multilingues à destination des publics.

L'axe « tourisme durable », désormais reconnu dans le monde entier grâce à notre labellisation « Green Destinations », constituera le fil rouge de ces actions de promotion.

Par ailleurs, le virage de la communication digitale a été résolument amorcé avec la refonte en cours de notre site Internet et la constitution de bases de données (grand public, agences de voyage et tour-opérateurs, comités d'entreprises) qui permettront de mieux cibler les campagnes.

Considérant le succès du premier salon du tourisme d'affaires organisé cette année à Bastia, une autre manifestation sera organisée en 2026 dans l'île, en collaboration avec l'ADEC et l'ODARC. Deux opérations seront réalisées à l'étranger avec l'ADEC et l'ODARC.

Enfin, l'amélioration de la coordination des acteurs du tourisme se poursuit, en matière de communication. Un rapprochement est initié avec les Offices de tourisme, la CCIC et nos partenaires privés (transporteurs, tour-opérateurs, hébergeurs) : une première campagne a été proposée en 2025 en Italie (Quinzaine de la Corse en Italie), financée par les six participants.

L'aide aux porteurs de projets publics et privés sera effectuée à nouveau en 2026, en tenant compte des modifications réalisées sur le guide des aides au tourisme afin d'orienter les investissements dans le sens souhaité par la Collectivité : effort porté sur le tourisme durable (écolabel européen, mobilités douces, langue corse,...), soutien aux projets structurants du territoire permettant une valorisation de l'offre patrimoniale, culturelle, de pleine nature, notamment au sein des espaces ruraux et de montagne.

Il s'agit d'articuler l'action de la Collectivité de Corse avec celle des territoires, communes et intercommunalités, dans une logique de territorialisation d'une politique publique du tourisme à la recherche de répartition des flux dans le temps et dans l'espace. L'obtention du niveau Or du label « Green Destinations », l'excellent positionnement de la Corse en nombre d'établissements d'hébergement écolabellisés (deuxième région française) ne constituent qu'une étape : à horizon de trois années, le niveau Platine du label, le plus élevé, et la première place en ce qui concerne l'écolabel européen pourrait être atteint.

La dynamique initiée avec les acteurs publics et privés du tourisme corse doit être maintenue et renforcée notamment en ce qui concerne l'accessibilité de nos sites aux personnes à mobilité réduite.

En 2026, les actions d'organisation et de structuration de territoires de projets dans le cadre d'une architecture s'appuyant sur le réseau des Offices de tourisme de Corse et la mise en œuvre de contrats de développement territorialisés seront maintenues. Le soutien à l'organisation d'événements et d'animations sur les territoires, mais également à la création de produits touristiques, dès lors qu'ils sont en phase avec les objectifs stratégiques retenus et contribuent à une fréquentation désaisonnalisée sera encore accru. Le projet de création d'une Maison de la Corse dans la capitale italienne reste un grand projet à finaliser.

D'une politique de la langue à une véritable politique linguistique

Alors que l'obtention d'un statut d'officialité pour la langue corse reste une des priorités dans le cadre des négociations pour la révision constitutionnelle, et dans l'attente du statut d'autonomie qui doit permettre de consacrer et mettre en œuvre des droits linguistiques, la Collectivité de Corse fait le choix d'intensifier ses efforts pour l'instauration d'un bilinguisme de fait.

Généraliser la pratique de la langue dans les espaces publics et privés, à chaque étape de la vie, la confirmer comme vecteur de lien social, catalyseur d'opportunités, moyen d'affirmation de soi, tout en participant à une meilleure inscription de notre île au sein de l'arc latin, tels sont les principes et ambitions qui sous-tendent une politique publique de la langue, ambitieuse et pragmatique.

S'agissant de la réinscription de notre langue comme langue naturelle au sein de l'espace social, les efforts seront mis pour renforcer notre langue dans les territoires, et dans la vie des corses.

À travers la labellisation « Paesi è cità immersivi », il s'agira d'optimiser l'ensemble des dispositifs existants (cartula, case...) pour créer un véritable maillage au service d'un véritable bain linguistique. Ce dispositif permettra sur les trois premiers mois de dresser un état des lieux des démarches de diffusion sociétale et de tester, avec quelques sites pilotes, le potentiel de mise en réseau des actions existantes en faveur de la langue. A partir d'avril 2026, un appel à manifestation d'intérêt, soutenu par une véritable ingénierie de projet, permettra de sélectionner l'ensemble des villages et villes souhaitant s'inscrire dans cette dynamique.

En parallèle, il sera procédé à une action coordonnée en faveur des médias, mais aussi des nouvelles technologies, afin que la langue corse puisse bénéficier des dernières avancées en matière d'innovation et de communication.

Une attention particulière sera apportée à la structuration, partout sur notre territoire, d'une offre linguistique qualifiée, pour tous les âges et toutes les situations (formation, apprentissage, loisirs, sphère professionnelle) et d'équipements linguistiques : dictionnaires, sites web, autres supports...

L'intensification des efforts en matière sociétale permettra de parvenir à une cartographie précise des actions engagées qui permettra de nourrir l'exercice d'évaluation de la politique linguistique.

Le soutien au renforcement de la place de la langue corse dans le système éducatif sera clairement affiché au cours de l'année 2026 autour du principe de l'immersion.

En premier lieu, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre de la convention nous liant à l'Académie de Corse dans le cadre du projet académique « Scola 2030 » et de son axe 1 « Instituer la langue corse comme savoir fondamental », qui a pour objet principal de renforcer significativement l'offre de formation en langue corse des personnels de l'académie à travers un partenariat renforcé, et dans l'optique de renforcer quantitativement et qualitativement le vivier des enseignants bilingues et ainsi créer les conditions permettant le développement d'un enseignement immersif de qualité.

Par ailleurs, les démarches privées visant à expérimenter les apprentissages ou modèles immersifs, qui viennent nourrir la réflexion en matière de politique éducative, comme le projet Scola Corsa, feront l'objet d'un soutien de notre collectivité car elles interviennent en complémentarité.

Que ce soit dans le public ou dans le privé, les efforts financiers s'accompagneront d'un dialogue constant et attentif avec les services de l'Etat afin de pouvoir garantir un effet cliquet autour des dispositifs actuels, c'est-à-dire l'impossibilité d'un retour en arrière sur l'intégration de l'immersion dans le système éducatif.

Enfin, le rapport de la Commission ad hoc créée, sur proposition de la Présidente de l'Assemblée de Corse, suite à une délibération unanime de l'Assemblée, permettra, dès la fin de l'année 2025, de proposer de nouvelles mesures à mettre en œuvre au service de la politique linguistique de la Collectivité de Corse.

Sans préjudice des propositions de la Commission à cet égard, ni des débats à intervenir devant l'Assemblée de Corse, il est envisageable que la gouvernance de la question linguistique nécessite, au cours de l'année 2026, la refonte du Cunsigliu di a Lingua.

La composition et les attributions de celui-ci pourraient être mieux adaptées aux attentes actuelles, aux fins de constituer une instance associant les acteurs de la langue, publics et privés.

Le Cunsigliu, au-delà de la gouvernance, pourrait également contribuer à la définition et au portage des projets de normalisation linguistique, de représentations positives de la langue, de réflexion prospective autour l'évolution de la pratique linguistique dans un cadre démographique complexe et d'internationalisation (coopération linguistique avec la Sardaigne ou le Pays-Basque dans le cadre des accords existants par exemple).

C- Vers un exercice plus efficace de l'ensemble des politiques publiques

A côté des politiques prioritaires qui ont fait l'objet de développements plus exhaustifs, il convient de mentionner d'autres missions essentielles, qui continueront de mobiliser les services et les moyens financiers de la Collectivité de Corse.

Ces missions s'exercent conformément aux fondamentaux du projet de société initié en 2015, confirmé en 2017, et amplifié depuis 2021 :

- Construire une société émancipée, notamment par l'éducation et la formation (1) ;
- Protéger la terre et les espaces naturels sensibles (2)
- Construire un modèle économique adapté à la Corse (3) ;
- Interconnecter les territoires (4) ;

1) Construire une société émancipée

Former la jeunesse, former tout au long de la vie

Le Conseil exécutif de Corse inscrit depuis 2015 son action dans un choix stratégique constant : faire de l'éducation, de la formation et de l'enseignement supérieur (Université, recherche, soutien à la vie étudiante) des moteurs de l'épanouissement de la jeunesse et du développement économique, social et culturel de la Corse.

En 2026, la Collectivité de Corse poursuivra son engagement au service des jeunes et de la communauté éducative par la mise en œuvre des actions votées par l'Assemblée de Corse dans le cadre de ses compétences obligatoires en consolidant le réseau de partenaires autour des EPCI et communes de l'île, de l'Académie de Corse, de l'Università di Corsica et du monde associatif.

Seront notamment poursuivies et renforcées les actions engagées dans le domaine de l'enseignement secondaire, afin d'offrir aux élèves des 46 collèges et lycées de Corse les meilleures conditions d'accueil et d'apprentissage, et ce, sur des opérations obligatoires et récurrentes comme le soutien au fonctionnement ou encore par la prise en charge de l'équipement qu'ils soient généraux techniques et scientifiques.

L'amélioration des conditions de vie des élèves passe également par le soutien à l'action éducative et culturelle, comme le fonctionnement des sections musique, chant, théâtre et autres sections sportives de pleine nature et de montagne ou encore aux financements de séjours et voyages scolaires.

Depuis le début de l'année 2025, ces actions sont menées dans un cadre coordonné au sein du comité de gouvernance piloté par le Président du Conseil exécutif et le Recteur d'Académie.

La Collectivité de Corse souhaite se doter d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) couvrant la période 2025-2028 et a sollicité pour cela l'intégration d'un volet de financement des EPLE dans le programme PTIC, et travaille activement à la mobilisation d'autres financements.

Cette programmation va intégrer les axes règlementaires (accessibilité, sécurité incendie, etc...), ainsi que des évolutions notables concernant l'aménagement pédagogique par restructuration ou extension d'établissements, l'accueil en internat par la réhabilitation. Le lancement d'une étude sur la sectorisation va permettre de projeter la construction de nouveaux établissements au regard des besoins du territoire, de l'évolution démographique et de l'adaptation de la carte des formations. La Collectivité de Corse continuera également d'apporter son soutien aux opérations immobilières universitaires, soit en maîtrise d'ouvrage directe, soit par soutien financier et selon le cadre conventionné.

Il est nécessaire que cette évolution soit pluridimensionnelle et croisent les champs de l'enseignement et de la formation professionnelle. Ainsi, deux réflexions ont été lancées en 2025 concernant la filière hôtellerie-restauration-tourisme et les besoins en formation agricole.

La Collectivité de Corse dispose par ailleurs de compétences élargies en matière de formation professionnelle et d'orientation tout au long de la vie.

L'objectif poursuivi dans le cadre de ces compétences est de mettre en place les conditions d'un développement cohérent de l'ensemble des dispositifs de formation, favorisant la qualification et l'insertion de l'ensemble des publics, et en matière d'orientation professionnelle, la diffusion et la mise à disposition d'une information pertinente sur les formations et les métiers. Les enjeux stratégiques qui guident l'action de la Collectivité de Corse en matière de formation et d'orientation sont les suivants :

- Identifier les besoins des entreprises et des territoires,
- Former les publics en demande d'insertion,
- Soutenir les entreprises en recherche de compétences,
- Lever les freins à la formation pour renforcer l'attractivité des formations,
- Mettre en œuvre des formations sur les secteurs en forte tension,
- Faciliter le retour à l'emploi,
- Coordonner les acteurs de l'orientation à travers le service public territorial de l'orientation (SPTO) tout au long de la vie (Conseil en évolution professionnelle (CEP) , réseaux de centres de conseil sur la VAE, lutte contre le décrochage scolaire ...)
- Diffuser une information exhaustive en matière d'information dans le domaine de l'orientation (organisation d'événements dédiés, création d'outils à destination des partenaires pour diffusion aux publics concernés, communication sur les différents dispositifs d'aide et d'accompagnement...).

De manière plus large, la Collectivité de Corse veillera à :

- Mettre en œuvre les orientations définies par le Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) 2024-2028 qui constitue un cadre stratégique à moyen terme en matière de formation et d'orientation professionnelle.
- Poursuivre son engagement dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences (PRIC), dans la perspective d'intensifier la mise en œuvre de notre stratégie pour augmenter l'accès des publics prioritaires aux formations qualifiantes liées aux métiers en tension, puis à leur retour à l'emploi à l'issue.

Dans le domaine de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, un nouveau programme de formation sera actualisé avec l'association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), dans plusieurs domaines :

- Sanitaire et social : après l'ouverture du Diplôme de Technicien Supérieur en Imagerie Médicale et Radiologie Thérapeutique (DTS-IMRT) au lycée Fesch

d'Aiacciu et de l'école des cadres de santé, 2026 verra l'installation de la première cohorte d'étudiants pour la formation IBODE. Il s'agit de renforcer l'offre de formations supérieures sur le territoire, en particulier dans les domaines stratégiques de la santé publique, afin de répondre durablement aux besoins de la population insulaire et aux perspectives de création d'un CHU, tout en répondant aux attentes des professionnels de santé et aux besoins des établissements et s'inscrivent dans une stratégie plus large de la Collectivité de Corse visant à concilier excellence éducative, amélioration de l'offre de soins et aménagement équilibré du territoire.

- Apprentissage : accompagnement volontariste des centres de formation d'apprentis largement impactés par la réforme en cours dans leur fonctionnement afin de poursuivre la territorialisation des formations. Actions stratégiques planifiées en 2026 :
 - ✓ 5^{ème} édition du salon des formations et des métiers « E Strade di l'Orientazione » en partenariat avec l'Académie de Corse et la Chambre des Métiers.
 - ✓ 4^{ème} édition du salon territorial des formations du supérieur « E Strade di l'Avenue » à Corti, en partenariat avec l'Académie de Corse et l'Università di Corsica.

U Pianu d'accompagnamentu di a vita è di a riescita studentina 2024-2028 - plan d'accompagnement de la vie et de la réussite étudiante 2024-2028, a été approuvé par l'Assemblée de Corse le 26 septembre 2024 (délibération n° 24/110 AC). Aussi, les crédits mobilisés en 2026 devront permettre d'une part le déploiement et l'instruction des nombreux dispositifs en faveur des apprenants, notamment par le biais de la plateforme « Ghjuventù », et d'autre part le renouvellement des contractualisations avec les partenaires tels que le CROUS de Corse ou encore l'Université de Corse.

Si l'accès aux études supérieures est considéré comme un levier essentiel et déterminant de l'inclusion sociale, économique et professionnelle il est à noter que de plus en plus d'étudiants se retrouvent en situation de grande précarité, et cette situation est aggravée par la crise économique et la forte inflation qui caractérisent le territoire.

Lancée à la rentrée 2023, l'application et le site web Ghjuventù de la Collectivité de Corse est destinée aux jeunes de 6 à 30 ans. Conçue comme un guichet numérique unique, elle permet un accès simplifié à l'ensemble des aides, informations pratiques et dispositifs qui leur sont destinés (santé, études, culture, mobilité, formation, sport, vie étudiante, orientation, transports scolaires, etc.) La plateforme intègre également un simulateur d'aides, qui propose aux utilisateurs, à partir de quelques informations anonymes, les dispositifs auxquels ils sont éligibles. Elle intègre également un QR-Code personnel, indispensable pour bénéficier du Pass Cultura et du Sporti'Pass, avec le porte-monnaie électronique.

En 2026, le site web évoluera pour intégrer les dispositifs prévus au schéma directeur de la vie étudiante de l'Université Pasquale Paoli.

Permettre l'épanouissement de chacun

La Collectivité de Corse joue depuis 2017 son rôle de chef de file des politiques de jeunesse autour d'un document stratégique : U Pattu di a Ghjuventù.

L'installation de la Conférence jeunesse, décidée par l'Assemblée de Corse fin 2025, marque une nouvelle étape, afin de rendre l'action publique en faveur des jeunes plus lisible et mieux coordonnée avec l'État et les partenaires (CAF, MSA, ARS, Éducation nationale,

etc.). Cette instance assurera un pilotage durable, un espace de concertation et la préparation du futur plan stratégique jeunesse qui succèdera à celui de 2020.

En 2026, seront donc engagés :

- le démarrage opérationnel de la Conférence jeunesse et la définition de sa gouvernance ;
- la mise en place d'un outil collaboratif de suivi et de partage des travaux ;
- la préparation du nouveau plan jeunesse dans une approche concertée et territorialisée.

Ces travaux viseront à renforcer la complémentarité des interventions publiques, à améliorer la lisibilité de l'offre et à consolider la place de la parole des jeunes dans le processus décisionnel, autour des enjeux de gouvernance et coordination, d'un dialogue structuré avec les jeunes, d'équité territoriale et publics prioritaires, de modernisation et suivi des actions.

Par ailleurs, la politique sportive en Corse répond à des enjeux multiples et croisés : écologiques, sociétaux, démographiques, économiques et numériques, avec des spécificités insulaires - isolement de certaines zones, pression foncière, déséquilibres démographiques - qui viennent en accentuer certains traits.

La politique menée par le Conseil exécutif de Corse s'articule autour des 5 axes suivants :

- ❖ Renforcer la cohésion sociale et le vivre-ensemble ;
- ❖ Promouvoir la santé, l'éducation et la jeunesse ;
- ❖ Favoriser la transition écologique et numérique ;
- ❖ Soutenir un développement équilibré des territoires ;
- ❖ Moderniser l'action publique et améliorer la qualité du service rendu.

Les travaux d'élaboration du Projet sportif territorial, engagés depuis deux ans dans le cadre de la loi du 1^{er} août 2019 relative à l'Agence nationale du sport, s'inscrivent dans cette dynamique.

Pour 2026, la finalisation du diagnostic territorial et la mise en place d'un outil de partage et de visualisation des données relatives à la politique sportive seront conduites en coopération avec les membres de la Conférence territoriale du sport, installée fin 2024. Ces travaux permettront d'élaborer un Projet sportif territorial visant à mieux accompagner le développement de la pratique sur l'ensemble des territoires, par une coordination renforcée des interventions des financeurs et une articulation optimisée des dispositifs publics. Une actualisation du règlement des aides sera également proposée pour adapter les outils d'accompagnement aux objectifs poursuivis.

Conforter l'accès à la culture

Outil d'émancipation individuelle et collective, les politiques culturelles et patrimoniales demeurent des axes dynamiques de déploiement des politiques publiques de la Collectivité de Corse.

Le cadre de l'action culturelle adopté en Assemblée de Corse est organisé autour de quatre axes majeurs :

- ❖ INGRANDÀ INCU A CULTURA, par l'apprentissage et l'éducation artistique et culturelle, la Culture devient facteur d'épanouissement et d'esprit critique ;
- ❖ SVILUPPÀ A CREAZIONE, par le soutien à la création artistique, qui met en mouvement la culture corse, riche d'influences multiples qu'elle sait intégrer et transformer ;
- ❖ FA VEDE E FÀ CUNOSCE A CREAZIONE IN OGNI LOCHI È ALDILÀ par le soutien à la promotion, il s'agit de permettre à la Corse d'affirmer l'originalité de sa culture en la faisant connaître,
- ❖ INTRAPRENDE INDÈ A CULTURA par le soutien à l'attractivité du territoire, notre Collectivité donnera aux entreprises culturelles insulaires la possibilité d'être un moteur du développement économique de l'île.

En 2026, un travail sera mené en concertation avec le monde culturel pour redéfinir la politique culturelle de la Corse à l'aune du processus d'autonomie en cours.

Cette démarche s'inscrit par ailleurs, dans un contexte à la fois de profonds bouleversements sociétaux, d'attentes fortes des acteurs culturels, de contraintes budgétaires et dans la temporalité discussions engagées avec l'Etat relatives au processus d'autonomie.

La politique de soutien mise en œuvre depuis de nombreuses années par la Collectivité de Corse et le CNC a permis une restructuration et une dynamisation de l'offre cinématographique sur le territoire. La Collectivité poursuivra également sa politique d'accompagnement du secteur du Cinéma et de l'Audiovisuel Corse dont le travail a été largement reconnu et mis à l'honneur en 2024 et 2025, à travers son soutien à l'émergence des talents, à la création et à la production audiovisuelle et cinématographique.

Protéger, valoriser et faire vivre le patrimoine

Concernant la politique patrimoniale, il s'agira en 2026 de poursuivre la valorisation patrimoniale, avec des itinéraires, un muséobus et des expositions dans les établissements du secondaire, mais aussi d'appuyer le soutien au patrimoine vivant, le développement des NTIC patrimoine (bases de données patrimoniu isula, modélisation des collections et des édifices, SIG, visites virtuelles, etc.).

La Collectivité de Corse développe chaque année de nombreuses actions à destination de la jeunesse et du public scolaire (visites, ateliers pédagogiques) et ce, tout particulièrement au sein des sites archéologiques et musées territoriaux. Ces actions qui ont concerné plus de 8.000 élèves de l'école primaire au lycée, au cours de l'année scolaire 2024-2025 se poursuivront en 2026.

Le budget 2026 consacré au patrimoine doit permettre de trouver un nouvel élan dans les perspectives du PTIC sur les projets structurants autour du patrimoine comme Citadella XXI pour le centre Corse, Aleria et ses territoires pour la côte Est, le site Montlaur pour Bunifaziu, ou encore le château de la Punta pour la région ajaccienne, le palazzu Stopiella pour le Cap Corse et le cunventu San francescu d'Orezza pour la Castagniccia. A travers ces sept projets de territoire qui doivent servir de vitrine et pourront être enrichis d'itinéraires et de labels, l'objectif est de créer un maillage de toute l'île, de rendre le patrimoine accessible et de proximité, de lier patrimoine culturel et naturel et ainsi produire du sens et de la fierté.

Réaffirmer le destin méditerranéen de la Corse

Penser et mettre en pratique le rapport de la Corse au reste du monde est l'un des enjeux de la nouvelle Délégation générale Lingua, Europa, Mediterraniu, Internaziunale è Valurizzazione Istituzionale.

Il s'agit d'incarner, pour le volet opérationnel, les projets et réseaux contribuant à faire de la Corse un acteur de son développement au cœur de la Méditerranée, avec une dimension opérationnelle plus marquée sein de l'Arc nord-tyrrhénien.

Cette action se concrétisera en 2026 par une politique de coopération transfrontalière prioritaire en faveur des régions Sardaigne, Toscane et Ligurie :

- Mobilisation du Programme Interreg Italie-France Maritime (dans la dernière phase de son déploiement dans le cadre de la programmation 2021-2027), avec un accompagnement renforcé des bénéficiaires corses autour des derniers appels à projets pour maximiser la qualité des projets et leur financement.
- Le cadre offert par le Traité du Quirinal permettra également de poser un certain nombre d'enjeux transfrontaliers maritimes nécessitant la résolution de barrières juridiques ou administratives.
- Opérationnalisation des accords existants avec les exécutifs des Régions Toscana et Sardegna avec un focus sur les questions de transports maritimes et aériens, environnementales et culturelles, dont linguistiques. Le projet de Groupement Européen de Coopération Territoriale de transports transfrontaliers figurant parmi les projets prioritaires.

La gouvernance de la question transfrontalière sera confrontée dès 2026 à la définition de la prochaine programmation européenne 2028-2032 et il appartiendra de mener un travail de fond en faveur de la prise en compte des spécificités relatives aux espaces insulaires et aux bassins maritimes et pour la défense des intérêts de la Corse au sein des programmes Interreg, tant pour des enjeux de représentation que de dotation financière. Dans ce contexte, sera envisagée la possibilité de promouvoir un nouveau cadre de gouvernance adapté à notre réalité (euro région par exemple).

Au-delà de l'Arc nord-tyrrhénien, ce sont l'ensemble des programmes Interreg existants qui seront mobilisés (INTERREG EUROMED 2021-2027, INTERREG NEXT MED 2021-2027 notamment), en cette fin de programmation, par le biais d'une action d'animation en lien avec des secteurs et enjeux stratégiques au sein de l'espace méditerranéen. Cet effort, couplé à la mise en réseau de nos deux volontaires de solidarité internationale (Turquie et Egypte), permettra d'assurer de manière concrète l'engagement de notre île dans les dynamiques de coopération entre les rives de la Méditerranée, autour des enjeux environnementaux, d'innovation sociale et de formation.

Sur ce dernier sujet, l'année 2026 permettra par le biais du programme ERASMUS+, programme sectoriel européen pour l'éducation et la formation des adultes, d'approfondir la mobilité d'agents et d'acteurs de la société civile ou des socio-professionnels, la coopération et l'échange de bonnes pratiques sur les sujets agricoles et agroalimentaires (agroécologie, transformation, lutte contre la précarité...) en Catalunya (début 2026), Puglia (printemps 2026), et en Sicilia (été 2026).

L'ensemble de ces actions feront l'objet dès 2026, dans le cadre de la nouvelle organisation administrative, d'une meilleure valorisation interne et externe, afin de coordonner l'action de la Collectivité de Corse et engager une dynamique collective fructueuse en faveur de consortia thématiques ou transversaux incluant des acteurs du territoires. Dans ce contexte, l'action de l'Antenne de la Collectivité de Corse à Bruxelles et du Centre Europe Direct, parties prenantes de la nouvelle délégation, sera fondamentale. Seront ainsi renforcées leurs fonctions de veille et d'animation au service des opportunités de financement et de mise en réseau. De même, la structuration de la diaspora corse en Méditerranée pourrait représenter un levier d'intégration supplémentaire au sein de cet espace protéiforme au sein duquel les réseaux apparaissent des outils fondamentaux.

Figurer l'être au monde pour mieux incarner le destin méditerranéen de la Corse passe par le choix d'une géographie de référence, et l'affirmation d'un projet d'ensemble, tous deux cohérents avec notre histoire, notre culture, notre langue et nos valeurs. Au plan opérationnel, la déclinaison de cette approche nécessite la définition de projets tangibles, inscrits dans le temps et autour de cadres de coopération et de financement clairs.

Enfin, l'adoption du nouveau Pacte pour la Méditerranée, promu par la Commission européenne et la Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité en octobre 2025, ou encore la communication sur les îles et les régions côtières qui devrait être publiée par la Commission au second trimestre 2026 et qui s'accompagnera d'une consultation publique ouvrent à notre île des opportunités nouvelles pour affirmer son volontarisme méditerranéen, rechercher de nouvelles solidarités, faire prendre en compte l'insularité dans les politiques publiques de l'Union Européenne, et contribuer à l'émergence d'une Méditerranée développée et solidaire.

Protéger la terre et les espaces sensibles

En complément de son action contre la spéculation et pour l'accession des Corses à la propriété foncière et immobilière, la Collectivité de Corse poursuivra son soutien aux programmes d'actions et d'aménagement des ENS propriétés du Conservatoire du littoral conformément à la convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et le Cdl signée le 29 octobre 2024.

A cet effet, une commission composée de la Collectivité de Corse, du Cdl, de la Présidente du Conseil des rivages de Corse et du président de l'Office de l'Environnement se réunira annuellement afin de définir une liste des projets potentiels au regard des besoins et des enjeux, d'évaluer leur coût et d'identifier les financements potentiels. Cette liste servira dès lors à établir un programme opérationnel annuel. La Collectivité de Corse est associée à la conception des projets d'aménagement du Cdl et au suivi de leur réalisation.

S'agissant d'une approche plus aquatique des milieux, le programme quinquennal de travaux de restauration, d'entretien et de valorisation de la vallée du Taravu ainsi que le plan pluriannuel de Tanchiccia vont se poursuivre.

L'année 2026 verra également prioritairement se poursuivre le processus de création de la réserve naturelle marine « golfe de Portu-Ghjirulata-Galeria » engagé au printemps 2025 et, plus largement, une intensification des actions en faveur de la gestion de la façade maritime nord-occidentale. Conformément aux objectifs fixés par le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO, le site sera doté d'un plan de gestion, en assurant une gestion effective de la fréquentation en collaboration avec les services de l'État, grâce à un système

de licences et de quotas dès la saison 2026, et en finalisant le dossier de création de la Réserve naturelle marine de Corse (63 000 ha), dont l'adoption est prévue par l'Assemblée de Corse au premier semestre 2027.

La gestion de la Riserva Naturali di i Bucchi di Bunifaziu (RNBB) se poursuivra également, ainsi que le projet de création de la réserve transfrontalière notamment à travers Man and Biosphere de l'UNESCO, élaboré avec les partenaires sardes, toscans et l'Università di Corsica dans le cadre du projet INTERREG UNIT MAB. Dans le cadre du plan d'action pour la gestion de la fréquentation de l'archipel des Lavezzi, le gestionnaire de la RNBB participera à la mise en œuvre de la gestion des sentiers de l'île de Cavallo, en partenariat avec la Collectivité et la commune de Bunifaziu.

2026 sera également marquée par la finalisation de la stratégie territoriale intégrée de gestion de la bande côtière (STCGIBC).

Les missions se poursuivront également, en lien avec l'Office de l'Environnement :

- Préservation de la biodiversité, des milieux naturels et du patrimoine architectural et paysager,
- Gestion des réserves naturelles terrestres et marines,
- Prévention des risques naturels, émergents et anthropiques,
- Education et la sensibilisation à l'environnement et au développement durable,

Par ailleurs, la mise en œuvre du plan territorial de prévention et de gestion des déchets (PTPGD) et du plan territorial d'actions en faveur de l'économie circulaire (PTAEC) approuvés par l'Assemblée de Corse le 25 juillet 2024 se poursuivra. Dans cette optique, au moyen de son observatoire territorial des déchets et de l'économie circulaire de Corse (OTDECC), l'UAC s'attachera à continuer le travail d'actualisation des données du PTPGD, de réalisation de la base de données des différents flux de déchets et engagera le travail de création du volet spécifique « observation des déchets et économie circulaire ».

Construire un modèle économique adapté à la Corse

Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I), dans sa version révisée par l'Assemblée de Corse le 1er juillet 2022, Ecunumia 2030, sera prochainement mis en compatibilité et cohérence avec le périmètre de la révision en cours du PADDUC.

Dans ce cadre et dans la perspective d'un statut d'autonomie qui constituerait une véritable opportunité pour affirmer l'émergence d'un modèle économique et social plus inclusif, plus équitable dans la répartition des richesses, plus durable et mieux à même de réduire notre vulnérabilité de l'extérieur, l'ADEC, en 2026, articulera son action autour des enjeux et priorités stratégiques suivants :

Agir au service du développement économique dans les territoires, en favorisant les conditions d'émergence et de consolidation d'une économie de production qui valorise nos ressources et nos savoir-faire locaux, qui accorde une importance de premier plan au rôle structurant des TPE notamment lorsqu'elles s'implantent et développent leur activité dans les zones rurales et de montagne.

Dans cette optique, pour consolider les activités de production locale de biens et services, par nature non délocalisables, les appels à projet et les aides sectorielles de l'ADEC

resteront concentrés sur les filières identifiées, dans le cadre d'une action mieux concertée et organisée. A titre d'exemples :

- Les Industries agroalimentaires : valorisant l'exceptionnel capital naturel et culturel de la Corse, les activités agro-alimentaires doivent continuer à être soutenues de manière significative tant le potentiel qualitatif des productions est important, et reconnu, sur le marché intérieur mais également aujourd'hui sur les marchés internationaux.
- Cosmétologie et Plantes aromatiques et médicinales (PAM) : valorisant là encore le capital naturel de l'île, la dynamique d'activité de ce secteur en plein développement, notamment à l'export, doit être soutenue et encouragée. Rappelons à toutes fins utiles qu'en 2024 les chiffres du commerce extérieur de la Corse indiquent un volume des ventes des produits issus de la filière multiplié par dix en Chine et qui triple au Japon.
- Artisanat et artisanat d'art, avec notamment une action collective forte avec le syndicat des couteliers de Corse qui après avoir organisé et structuré avec succès son action au niveau régional, souhaite faire rayonner la filière à l'international.
- ESS / Economie du bien vieillir : Au regard des enjeux du vieillissement de la population Corse, l'économie du bien vieillir, et des services à la personne qu'il recouvre, doit être soutenue par des actions visant à favoriser l'accès aux services et équipements de nos seniors, notamment par le recours aux nouvelles technologies.

De même, l'agence restera mobilisée sur le déploiement d'initiatives innovantes empruntant au champ de l'ESS et de l'insertion par l'activité économique en soutenant l'action des acteurs associatifs et coopératives œuvrant en ce sens.

Une attention toute particulière continuera d'être portée à la promotion d'une économie de proximité en territoires ruraux et, à ce titre, l'appel à projet CRESCE 2026, destiné à soutenir les projets de création, développement et reprise d'entreprise en milieu rural et zones de montagne sera reconduit en 2026. En 2025, ce sont, à date, près de 150 projets très majoritairement inscrits en zone rurale et de montagne qui sont accompagnés pour un montant d'investissement productif soutenu de l'ordre de 2,5 M€.

Enfin, via les conventions cadres d'action économique territoriale contractualisées, les chargés d'affaires de l'ADEC déploieront un accompagnement renforcé à destination des territoires pour les accompagner dans la conception, mise en œuvre et cofinancement de leurs plans d'action.

En 2026, l'ADEC s'engage à intensifier l'accompagnement apporté aux porteurs de projets et entreprises du territoire, considérant ainsi l'ensemble des besoins ou difficultés auxquels ils sont confrontés : développement, transmission, recrutement, export, trésorerie, etc. L'activité des services en 2025 illustre cette orientation qu'il s'agit de conforter en 2026 : 275 projets d'entreprises ont d'ores et déjà été accompagnés, à date, par des aides directes individualisées en bureau de l'ADEC contre 263 en 2024.

Dans un contexte économique complexe et instable, une attention particulière sera apportée à l'accompagnement des entreprises en mutations et/ou en difficulté. En concertation avec l'ensemble des partenaires institutionnels concernés, au premier rang desquels les chambres consulaires, et en complément des dispositifs de droit commun mobilisables, l'agence intensifiera son accompagnement à destination des chefs d'entreprise en situation de difficultés ressenties ou avérées. A ce titre, elle mobilisera deux dispositifs complémentaires :

- Le dispositif de soutien aux procédures amiables et collectives visant à favoriser, via une incitation financière significative (80 % des coûts plafonnés à 50 000 €), la mobilisation des dispositifs de conciliation, mandats ad hoc et sauvegarde dès les premières difficultés ressenties.
- Le dispositif de soutien à la restructuration économique, le Pattu Ristrutturazioni, qui permet (dans une limite de 200 000 €) d'accompagner la relance d'entreprises confrontées à des difficultés structurelles, en lien avec l'évolution de leur environnement concurrentiel, ou conjoncturelles et consécutives à un choc ou situation extérieure à l'entreprise, notamment une détérioration accidentelle ou criminelle de l'appareil de production.

Une politique d'ingénierie financière ambitieuse viendra compléter l'offre d'accompagnement et de financement à destination des entreprises corses : fonds de prêts de transition (17 M€), un fonds de garantie d'emprunts bancaires (13 M€) sur mobilisation des crédits du Programme Européen FEDER FSE+ Corse 2021/2027, et deux fonds de trésorerie TPE et ESS d'un montant respectif de 10 M€ et 2 M€, d'un fonds de prêts d'honneur pour les premiers pas de porteurs de projets de ne présentant pas les garanties financières suffisantes (2 M€), et d'un fonds de garantie pour les structures de l'ESS (1 M€).

L'innovation et l'internationalisation de l'économie en 2026 passera par la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance de l'innovation (incluant l'animation d'un réseau territorial), la révision de ses dispositifs de soutien financier en concertation avec les partenaires institutionnels et privés compétents pour gagner en expertise sur les sollicitations d'accompagnement, le lancement d'appels à projets ciblés, le pilotage enfin de projets de coopération européens comme CIIRCLE (Marittimo) qui vise à structurer un écosystème transfrontalier de l'innovation (appui à la R&D et émergence d'entreprises innovantes) sur la zone de coopération (Corse, Italie, région Sud).

Le développement d'une politique volontariste d'internationalisation de l'économie s'inscrit également dans le cadre des grandes orientations stratégiques de la Collectivité de Corse, avec un axe centré sur la coopération Européenne et Internationale, notamment à travers le programme Interreg Marittimo. Le programme de coopération décentralisée avec le Québec sur le champ de la silver économie et du bien vieillir se poursuivra. Enfin, En concertation avec la Collectivité de Corse, la relance de l'activité de l'association Corsica Diaspora comme point d'appui et de relai pour l'internationalisation de notre économie, participera de cette même dynamique.

Par ailleurs, afin de doter l'économie Corse d'un outil dimensionné aux enjeux de financement de chantiers structurants, 2026 consacrera l'achèvement des travaux de réflexion relatifs à la création d'une banque territoriale d'investissement à même de se financer sur les marchés bancaires, de capter les fonds Européens, mais également l'épargne populaire (Cf. supra).

2) Le renforcement des infrastructures, au service d'une stratégie globale de connectivité et de mobilité

L'année 2026 marquera une phase décisive de structuration stratégique et de mise en œuvre opérationnelle dans le domaine des interconnexions, des transports, de la mobilité et des infrastructures.

L'action conduite visera à affirmer le rôle de la Collectivité de Corse comme acteur central de la planification et du pilotage des infrastructures de transport et de mobilité, dans une logique d'efficacité, de cohérence territoriale et d'adaptation aux transitions en cours.

Cette année sera celle de la mise en œuvre du Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) routes et fer, adopté en session de juillet 2025.

Cet outil, désormais pleinement opérationnel, portera la programmation à moyen terme des opérations structurantes dans les domaines routiers et ferroviaires, en garantissant une meilleure lisibilité budgétaire et une articulation renforcée entre planification, exécution et évaluation.

Parallèlement, de nouveaux documents stratégiques seront élaborés dans le champ routier, notamment un plan pluriannuel de l'exploitation routière, qui précisera les priorités et niveaux de service en matière d'entretien du réseau.

Ces outils permettront de consolider la gouvernance technique et financière du patrimoine routier, tout en favorisant une meilleure anticipation des besoins à venir.

L'année 2026 verra également la naissance du nouvel établissement public de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse.

Ce changement majeur structurera une nouvelle gouvernance des infrastructures portuaires et aéroportuaires, organisée autour du principe fondamental de gestion publique de celles-ci.

Dans ce cadre, la Collectivité de Corse pilotera, en étroite concertation avec le nouvel établissement public, l'élaboration d'un PPI « ports et aéroports », qui traduira une stratégie d'investissement concertée, équilibrée et adaptée aux besoins économiques, touristiques et environnementaux de l'île, en cohérence avec la stratégie de développement durable de la Corse.

Les infrastructures routières

La modernisation, la sécurisation et l'entretien des infrastructures routières constituent autant de priorités, tant pour assurer la continuité du service public que pour renforcer la sécurité des usagers. Mais au-delà de leur dimension technique, elles s'inscrivent désormais dans une réflexion plus large sur les usages, les mobilités et les représentations sociales de la route en Corse.

La Collectivité entend ainsi renforcer le dialogue avec les usagers et promouvoir une approche patrimoniale et sociale du réseau routier, en valorisant les actions menées, en améliorant l'information et en intégrant davantage le numérique.

La mise en ligne du nouveau portail "Inforoutes", fin 2025, en constitue un exemple emblématique : il permettra une information en temps réel sur les conditions de circulation, les travaux ou les incidents, contribuant ainsi à une meilleure qualité de service et à une gestion plus transparente du réseau.

Dans la continuité, la Collectivité de Corse initiera en 2026 un projet concerté avec les territoires de renouvellement bilingue de sa signalétique routière.

Enfin, cette politique s'accompagnera d'un effort renouvelé de communication et de valorisation de l'action publique, afin de souligner le rôle central de la Collectivité dans un domaine qui touche directement au quotidien et à la qualité de vie des corses.

En outre, la Collectivité engagera un programme d'études stratégiques de grande ampleur portant sur l'axe Bastia-Bunifaziu, qui constitue aujourd'hui l'un des corridors de mobilité les plus sensibles de l'île. Cet axe est en effet confronté à un étalement urbain croissant, à une intensification des déplacements quotidiens et saisonniers, et à une saturation progressive des infrastructures routières existantes.

Ces études auront pour objectif de définir une stratégie globale et cohérente de déplacements à moyen et long terme. Elles porteront sur l'ensemble des formes de mobilité, et permettront notamment d'évaluer, de manière coordonnée et réaliste :

- la modernisation et l'optimisation du réseau routier structurant ;
- la valorisation du Grand Port de Bastia dans la chaîne intermodale ;
- la faisabilité d'un prolongement du réseau ferroviaire vers le sud, jusqu'à Bunifaziu, ainsi que l'examen d'une desserte renforcée de l'axe Aleria-Corti ;
- le développement de liaisons notamment avec la Sardaigne et la Ligurie, pour soutenir les échanges régionaux ;
- la mise en place de solutions innovantes de mobilité du quotidien (transports collectifs routiers améliorés, mobilités actives dans le cadre d'une véloroute orientale, pôles d'échanges multimodaux, solutions de rabattement, covoiturage organisé, etc.).

Ce travail sera mené en concertation avec les intercommunalités, les opérateurs de transport, les professionnels, les usagers et les services de l'État, afin de garantir des solutions techniquement robustes, financièrement soutenables et adaptées aux réalités territoriales.

La Collectivité de Corse dispose d'un réseau routier de plus de 5 000 km situés pour une grande partie dans un environnement montagneux exigeant, soumis à des sollicitations très variées, et dans un état hétérogène. Sur ce dernier aspect, les fortes intempéries subies ces dernières années ont mis en évidence la fragilité de certaines sections de ce patrimoine.

C'est pourquoi le PPI 2026/2030 est venu ériger en objectifs prioritaires :

- La sanctuarisation du réseau existant car ce patrimoine, soumis à des aléas exogènes toujours plus intenses et à un trafic qui s'intensifie sous l'effet conjugué de l'évolution démographique et d'une saison estivale qui s'étire, se détériore.
- La résilience de l'infrastructure routière posée comme un enjeu majeur de sécurité et d'anticipation des conséquences du changement climatique. Il s'agit également d'un acte de bonne gestion (ne pas générer de dette grise qui pèsera inévitablement sur les générations futures). L'aléa rocheux pourrait être aussi préoccupant que l'évolution de trait de côte.

Au regard du diagnostic établi à partir du recensement des ouvrages d'art et de l'étude d'auscultation du réseau, la Collectivité de Corse prévoit de mobiliser, dès 2026, un budget annuel de 50 M€ pour assurer la maintenance de son réseau.

Par ailleurs, une part conséquente sera consacrée à la modernisation du réseau, centrée sur des objectifs d'aménagement hiérarchisés tenant compte à la fois des contraintes budgétaires et normatives et des attentes des insulaires. Au-delà du bon entretien du réseau existant, la population attend de la Collectivité qu'elle poursuive son travail sur la réduction des temps de trajet tout en garantissant un niveau de sécurité optimal (désengorgement des agglomérations, aménagements de type créneaux de dépassement etc.).

Au sein des aires urbaines, une alternative au tout voiture est à offrir ainsi qu'entre les agglomérations. Cela correspond à une attente sociale grandissante en faveur des moyens de transports non motorisés et électriques.

Pour une meilleure appréhension spatiale de l'action de la Collectivité, seront notamment prêtes pour être poursuivies ou engagées en études et/ou travaux en 2026 :

- Les opérations de désengorgement du Grand Aiacciu (poursuite des travaux de la section 1 de la Pénétrante d'Aiacciu, poursuite des études de la 2x2 voies Giratoire de la Gravona/Mizana, de l'aménagement/dénivellation ex-RT 20 / ex-RD 1 à Mizana/Cuttuli, du prolongement/aménagement de la Rocade d'Aiacciu entre ex-RD 61 / Alzu di leva, Loretto, Vittulu, ex-RD 11, Col du Prunu),
- La poursuite de la stratégie de développement des modes doux : finalisation des travaux de la voie verte Aiacciu/A Bastilicaccia, démarrage des travaux d'aménagement cyclable du ricantu à l'ex-RD 503 Vazzu, poursuite/finalisation des études relatives à la voie verte A Bastilicaccia/Purtichju, à l'aménagement de la voie verte des Sanguinaires section Scudo - Macumba carrefour ex-RD 111/RD 111B, à l'aménagement cyclable entre le giratoire du COSEC et le carrefour de Santa Manza - Bunifaziu (ex-RT 10), à la boucle cyclo piétonne du Nebbiu - Section 1 : entre Patrimoniu et les gorges de la Strutta, l'aménagement de l'ex- RD 368 entre la rocade et le carrefour de Marina di Fiori à Portivechju, etc.
- La finalisation de l'aménagement des carrefours de Vulpaghja, Piscia Rossa, Picchju,
- Les opérations de désengorgement du Grand Bastia : démarrage des travaux de la dénivellation du carrefour de Tragone à Biguglia, poursuite des travaux de la voie nouvelle Bastia - Furiani, de l'opération de rénovation du tunnel de Bastia,
- Les opérations de sécurité sur plusieurs carrefours en Piaghja Orientale (Tagliu è Isulacciu U Sulaghju, Talasani etc.),
- Les opérations de créneaux de dépassement sur les axes Aiacciu-Bastia (Tavera, Bucugnà) et Aiacciu-Bunifaziu (Tacana, poursuite des études pour les créneaux de dépassement entre le Col San Ghjorghju et Grussetu),
- Poursuite des études de déviation d'Ulmetu, Santa Lucia di Portivechju et Venacu,
- La poursuite des travaux de l'opération de revitalisation des territoires de Prupia et Corti.

De plus, la Collectivité de Corse souhaite poursuivre l'action engagée en matière d'aménagement de traverses d'agglomération dans le respect de ses orientations stratégiques (notamment Venacu, Vivariu, Livia, Santa Lucia di Muriani, Figari, Purtichju, Biguglia, Santa Lucia di Tallà, Bucugnà etc.).

Elle poursuivra également sa politique de maintenance du réseau avec un effort particulier :

- Sur les sections fortement impactées par les dernières intempéries notamment sur l'ex-RD 84 dans le cadre d'un grand projet de résilience de l'infrastructure allant d'Evisa jusqu'à Francardu),
- En poursuivant l'utilisation de techniques nouvelles en termes de revêtement de chaussée (Taravu, Boziu etc.).

L'instauration d'un règlement de voirie unique visera à résoudre les difficultés tenant au maintien de pratiques différenciées sur le territoire. Il constituera le cadre de référence

en matière d'occupation du domaine public routier, ainsi que de droits et obligations des riverains.

Les infrastructures portuaires et aéroportuaires

La Collectivité poursuivra ses actions de mise aux normes, de sécurisation et de développement de nos infrastructures.

En 2026, peuvent être citées à titre d'exemples les opérations d'investissement, en études et/ou travaux menées suivantes :

- La poursuite des études de protection du seuil 02 de l'aéroport d'Aiacciu ;
- Des aménagements côté ville de l'aéroport d'Aiacciu ;
- Le démarrage des travaux de confortement de la jetée du Marconaghju à Aiacciu ;
- La fin des travaux de l'appontement St Joseph à Aiacciu ;
- Le lancement de différentes études sur les quatre plateformes aéroportuaires ;
- La poursuite des études portant sur le devenir du port de Calvi ;
- La poursuite des opérations programmées sur les ports de pêche du Cismonte (Erbalunga, Santa Severa, San Damianu, Centuri, Barcaghju, etc.) ;
- L'accompagnement des opérations menées par l'EP CCI.

Les transports routiers

La Collectivité poursuit son action de gestion et d'optimisation des lignes de transports scolaires et interurbains.

En 2026, plusieurs actions phares seront lancées :

- L'établissement d'un schéma de cohérence territoriale en collaboration notamment avec les communautés de communes,
- L'ouverture de lignes de transports scolaires aux voyageurs notamment dans le rural,
- La mise en sécurité des points d'arrêts.

Les infrastructures ferroviaires, chemins de fer et mobilité

La Collectivité poursuivra ses actions de maintien en conditions opérationnelles et de développement de nos infrastructures et de l'offre de service.

Ainsi, elle achèvera son opération majeure, la Commande Centralisée de la Voie Unique (CCVU). Elle poursuivra sa politique de modernisation et de mise en accessibilité des gares (Aiacciu, périurbain bastiais) et haltes et de réhabilitation des ponts (Ascu, Muzile, Albanu, Casamozza et Prunelli).

Par ailleurs, les principales opérations d'investissement, en études et/ou travaux menées, en concertation et synergie avec l'EPIC « Caminu di Farru di Corsica », seront

notamment : la révision à mi vie des AMG, le renouvellement des voies ballast sur les périurbains, la rénovation des gares de l'Isula et de Calvi, la réhabilitation du pont ferroviaire d'Ascu en Balagne, l'acquisition de 14 tram train pour les périurbains bastiais et ajacciens,

La Collectivité de Corse continuera à apporter sa contribution financière à l'EPIC pour l'exploitation du service ferroviaire.

L'intermodalité

En 2026, plusieurs actions phares seront lancées :

- La participation à la révision du PADDUC par le lancement de la révision des schémas territoriaux des infrastructures routières et des intermodalités,
- La poursuite de l'étude de la voie verte sur la plaine Orientale,
- La mise en service du Système d'Information Multimodale Mubilità,
- La révision de la tarification des chemins de fer pour une adaptation intermodale à l'ensemble des réseaux terrestres et un parcours unique.

La transformation numérique

Les orientations budgétaires 2026 en matière de transformation numérique de la Corse s'inscrivent dans le cadre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique stratégique (Smart Isula), adopté en 2022 par l'Assemblée de Corse en même temps qu'elles confortent quatre orientations stratégiques.

L'exercice budgétaire 2026 s'organisera autour de deux types d'initiatives :

- De grands projets qui émergent et qui conditionnent la transformation numérique de la Corse pour les prochaines années :
 - 1) Une nouvelle Délégation de Service Public sur le socle d'infrastructure souveraine qui reprendra les infrastructures des deux DSP qui se terminent et le nouveau câble sous-marin acquis fin 2023 ;
 - 2) La mise en dynamique du Service Public de la Donnée et de l'Intelligence Artificielle de la Corse ;
 - 3) L'approbation de la stratégie Cyber de la Corse et ses premières actions ;
 - 4) La mise en œuvre de la stratégie d'inclusion numérique votée par l'assemblée de Corse en octobre 2025.
- Des projets qui s'inscrivent dans la continuité des actions SMART ISULA ou des projets en cours :
 - 5) Audit du réseau FTTH et suivi de la résilience du réseau ;
 - 6) Renouveler la plateforme OPENDATA CORSICA,
 - 7) Accompagner et conforter le développement des systèmes d'information géographiques au sein des collectivités ;
 - 8) Conforter l'activité du CSIRT Cybercorsica ;

- 9) Ancrer l'Espace numérique de travail des lycées et collèges de Corse (et poursuivre le financement du réseau très haut débit inter-établissements) afin de constituer le socle fédérateur des services et usages numériques éducatifs ;
- 10) Outiller la Corse afin d'observer l'évolution des usages numériques. Le baromètre Corse numérique doit être relancé pour la période 2025-2026. L'étude sociologique et ethnographique sur les imaginaires du numérique en Corse doit rendre ses conclusions comme l'expérimentation de l'Intelligence Artificielle menée au sein de la Collectivité de Corse.

3) L'objectif d'autonomie dans les secteurs stratégiques

L'autonomie énergétique

La transition vers l'autonomie énergétique fixée à horizon 2050 dans le Schéma régional Climat Air Energie (SRCAE) est mise en œuvre au travers de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) via les fonds du cadre territorial de compensation, du FEDER, du CPER, de la Collectivité de Corse et ceux dits du protocole d'accord relatif à la fermeture des deux concessions de GPL.

En application de l'arrêté de la ministre de l'Énergie du 9 octobre 2023 « *fixant la liste des opérateurs pouvant mettre en œuvre des actions de maîtrise de la demande portant sur les consommations d'électricité et les consommations de gaz de pétrole liquéfié* » l'AUE est reconnu en qualité d'opérateur de Maîtrise de la Demande en Energie (MDE). Cette reconnaissance lui permet de mettre en œuvre des primes de MDE dont les budgets sont avancés par la Commission de Régulation de l'Energie.

L'aménagement du territoire au travers notamment de la mise en œuvre d'une offre de service destinée à accompagner :

- la Collectivité de Corse :
 - pour l'élaboration et les évolutions des documents de planification régionale (PADDUC, etc.) et de leurs déclinaisons (programmations territoriales et financières), le suivi de leur mise en œuvre et leur éventuelle gestion contentieuse ;
 - pour l'élaboration des dires et des avis de la Collectivité de Corse sur les projets, plans et programmes locaux et les demandes d'autorisation ;
 - pour la préfiguration et la conduite des opérations d'aménagement qu'elle souhaiterait initier
 - pour assurer une veille sur les enjeux et opportunités des évolutions législatives voire constitutionnelles, dans les champs de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, du foncier et du logement.
- les collectivités du bloc communal pour l'élaboration des documents de programmation et planification (SCoT, PLH, PDU, PLUi, PLU, Schéma cyclable, Plan Paysage), la réalisation d'opérations d'aménagement urbain (ou rural), ou encore pour la réalisation d'opérations de construction.

Initialement attendu pour le mois de juin 2025, le décret d'application pour le projet de PPE est attendu pour le début de l'année 2026. Les grands projets de sécurisation de la production d'électricité, actés par décret dans la révision simplifiée de mars 2023, sont d'ores et déjà en cours de construction (centrale électrique du Ricantu, SACOI, notamment), de même que le programme de maîtrise de l'énergie porté par l'AUE en particulier dans le bâtiment.

En revanche le programme de développement des énergies renouvelables est ralenti du fait du retard pris par EDF dans l'élaboration du schéma de raccordement des EnR et au regard du planning prévisionnel pour son approbation estimée à 2 ans. L'AUE, EDF et les services du ministère de l'énergie étudient la mise en place d'une solution intermédiaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance 2024-2028 (délibération n° 24/056 AC du 26 avril 2024) liant la Collectivité de Corse et l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse (AUE), l'AUE, en 2026, est missionnée, en lien avec la Délégation Générale « Planification stratégique et transitions » de la Collectivité de Corse qui assure la responsabilité de la révision du PADDUC, pour un accompagnement sur les volets technique, administratif et juridique liés à cette révision.

L'autonomie hydraulique

L'Eau constitue la première richesse de la Corse, socle de son développement, de son attractivité et garante de la solidarité entre territoires. Consciente des enjeux majeurs liés à la ressource, l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse, en étroite collaboration ¹ avec la Collectivité de Corse, décline pour la période 2022-2035 une Stratégie Opérationnelle qui reflète une ambition forte pour la gestion de l'eau en Corse. Adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 27 avril 2023, le Rapport sur la Politique de l'Eau structure cette stratégie.

Face à ce constat, la Collectivité de Corse et l'OEHC déploient un programme d'investissement inédit pour la décennie, 240 M€ de projets et d'engagements financiers, dont : ✓ 160 M€ dédiés aux grandes infrastructures hydrauliques (rehausse des plans d'eau et mise en conformité des ouvrages existants, création de retenues collinaires, renforcement des interconnexions de réseaux, modernisation des équipements, etc.), ✓ 80 M€ à la création et à l'extension de nouveaux périmètres agricoles irrigués.

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité du déploiement de la stratégie opérationnelle 2022-2035, dont l'ensemble des autorisations de programme sollicitées relève de la maîtrise d'ouvrage de l'OEHC. 2026 confirme le maintien d'un haut niveau d'investissement annuel, estimé à environ 20 millions d'euros en crédits de paiement, soit un niveau équivalent à celui constaté en 2025. Cette dynamique s'inscrit pleinement dans la trajectoire budgétaire arrêtée par le rapport sur la politique de l'eau, adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse en avril 2023. Elle vise à mobiliser 240 M€ d'investissements d'ici 2035, afin d'assurer d'une part, l'augmentation des capacités de stockage et d'autre part, la résilience et la durabilité des infrastructures hydrauliques sur l'ensemble du territoire insulaire.

Le modèle agricole

La stratégie visant à l'autonomie alimentaire et la construction d'un modèle agricole adapté repose sur les cinq enjeux stratégiques identifiés, dont la déclinaison sera poursuivie en 2026 :

- Orienter l'accompagnement public vers la production, l'autonomie alimentaire et l'efficacité environnementale ;
- Protéger, maîtriser et mobiliser le foncier ;
- Appréhender le développement agricole à l'aune du changement climatique ;
- Intensifier la connaissance au travers de la recherche appliquée et de l'innovation afin de faire face aux défis qui se posent au monde agricole insulaire ;
- Consolider l'approche territoriale et la transversalité entre l'ODARC et les autres offices et agences.

✓ Pour le volet production

- Poursuite et développement des dispositifs du PSN Corse déployés en 2025 seront poursuivis et développés en 2026. Une attention particulière sera toujours portée aux filières ovines et caprines.

Le plan Ambition pour le développement des filières de production agricole de Corse sera poursuivi une année supplémentaire compte tenu de l'attente de la validation d'un nouveau plan au niveau de l'Etat, co-financeur de ces actions.

- La nouvelle politique d'installation des jeunes agriculteurs se poursuivra en 2026 avec des projets d'entreprise intégrant un socle productif solide et une assise d'exploitation structurée et ce, afin d'inscrire l'agriculture corse sur la trajectoire vertueuse et indispensable de l'autonomie alimentaire.
- Concernant le développement de la filière bois, les nouveaux appels à projet lancés en 2025 dans le cadre du PSN Corse permettant l'accompagnement des entreprises forestières, la mise place de dessertes forestières ou d'aménagements pour contribuer à la gestion durable et multifonctionnelle des forêts et l'amélioration des peuplements forestiers seront déployés en 2026. Une attention particulière sera portée aux projets visant à développer la mobilisation des ressources locales et notamment l'utilisation du bois local à travers la marque Lignum Corsica.

✓ Pour le volet foncier

- Accès au foncier : accompagnement de la SAFER de Corse dans ses missions d'intérêt général, actée par l'Assemblée de Corse, mis en œuvre en 2026 en vue d'une part, de favoriser la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers et d'autre part d'intervenir en faveur de l'installation, du maintien et de la consolidation des exploitations agricoles ou forestières.
- Soutien d'opérations collectives destinées à la lutte contre la déprise de l'activité agricole ou sylvo-pastorale et à la réhabilitation, la reconquête et la protection du patrimoine paysager traditionnel sera lancé en 2026.
- Poursuite du partenariat avec la Federazione di l'Associi Fundari di i Prupietari di a Corsica afin d'accompagner les AFP existantes dans leur action continue et pérenne de développement et d'aménagement des périmètres qu'elles regroupent mais

également pour favoriser la création de nouvelles associations et ainsi accroître le potentiel de foncier mobilisable.

✓ Pour les volets recherche et formation :

- Projet de recherche agronomique régional (validé à l'unanimité par l'Assemblée de Corse en 2023) doit permettre de répondre aux opportunités et aux menaces identifiées et donner des perspectives de développement aux producteurs à moyen et long terme. Le partenariat avec l'INRAE, l'Université de Corse, le CRVI, l'AREFLEC et Inter Bio Corse, « *Agriresilienza* dont l'ODARC est chef de file sera mis en œuvre en 2026 et durera trois ans.
- Contrats de Coopération Professionnelle Agricole- CCPA à destination des jeunes agriculteurs, poursuivis en 2026.

✓ Pour les volets environnement et sanitaire :

- Actions en faveur de la gestion de la fertilité des sols et de la promotion de pratiques agroécologiques seront mises en œuvre dans le cadre du PSN (FEADER) au travers de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) et d'un renforcement de la collaboration entre l'ODARC et l'OEHC pour concrétiser l'équipement en réseau d'irrigation de petits périmètres de projets (PSN).
- Dispositif en faveur de l'amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles (PSN) sera poursuivi afin de soutenir les apiculteurs au regard de leur rôle primordial au service de la biodiversité.
- De même, compte tenu des enjeux liés aux économies en matière d'utilisation de l'eau dans les pratiques culturales, une MAEC visant à accompagner les agriculteurs dans l'amélioration de leur gestion de l'irrigation mise en œuvre en 2025 dans le cadre du PSN sera plus largement déployée en 2026.
- Programmation des dossiers relatifs à l'animation Natura 2000, début 2026.
- Déploiement des appels à projets relatifs à l'investissement en zone Natura 2000 et aux investissements DFCI (infrastructures et matériels) seront également déployés en 2026.

En parallèle, les mesures visant à la protection vis-à-vis de la faune sauvage (AAP biosécurité des élevages), à la lutte sanitaire (plans paratuberculose, tremblante, Aujesky, FCO, etc.), au renforcement des schémas de sélection et de diffusion des races locales, y compris de l'abeille corse, socles de la biodiversité seront également consolidées.

- Accompagnement des communes dans le cadre de la lutte contre les incendies (opérations de débroussaillage légal).

✓ Les volets commercialisation et promotion

- Poursuite des actions en faveur du développement des circuits courts et de la promotion de l'agriculture corse se poursuivront en 2026, notamment à travers A Strada di i sensi qui recouvre désormais tous les territoires rassemblant près de 600 adhérents est un excellent vecteur de la vente directe pour les touristes mais également pour les locaux ou d'une collaboration sur le thème de la découverte touristique des productions identitaires agricoles et artisanales.

- Création de nouveaux débouchés rémunérateurs pour les produits agricoles corses est aussi l'objectif du Label Restaurant « Gusti di Corsica », lancé en 2024 avec la certification d'une vingtaine de restaurants. Le déploiement de ce label se poursuivra en 2026, pour développer les adhésions de nouveaux restaurants et par un contrôle des adhérents par un organisme indépendant.
- Actions de promotion de l'agriculture corse, notamment la présence de la Corse au Salon International de l'Agriculture 2026, des campagnes de communication, des actions de sensibilisation du jeune public aux métiers agricoles et aux productions.
- Finalisation de l'étude sur la faisabilité et les modalités de création d'un Marché d'Intérêt Territorial a permis de définir les contours d'un Marché d'Intérêt Territorial Corse en 2026, pour en permettre l'aboutissement. Un tel marché de gros assurerait un approvisionnement régulier en produits frais, permettrait d'organiser les filières et d'alimenter les professionnels (restaurants notamment, GMS...) mais également la restauration collective.

Conclusion

Le présent document d'orientations budgétaires a vocation à être présenté devant l'Assemblée de Corse et débattu par celle-ci.

Au terme de ce débat, je vous propose de prendre acte du rapport sur les orientations budgétaires 2026.